

Carnet des recommandations **architecturales et paysagères**

ILE DE RÉ - **PLU** INTERCOMMUNAL

- MODIFICATION N°1 -



2021



08 10 21
_ P R E F 17

08 10 21

_PREF 17

Carnet des recommandations **architecturales** et **paysagères**

ÎLE DE **RÉ** - **PLU** INTERCOMMUNAL

- MODIFICATION N°1 -

08 10 21
PREF 17

Les enjeux de la protection et de la mise en valeur du patrimoine architectural et paysager

L'un des objectifs de la création du PLU intercommunal de l'île de Ré est la préservation du patrimoine architectural, urbain et paysager.

Ce carnet est un document de conseil à vocation pédagogique qui complète les prescriptions réglementaires du PLUi. A travers ce document, la Communauté de Communes poursuit son engagement en faveur de la protection et de la valorisation des patrimoines et souhaite fournir aux usagers un outil de compréhension et d'aide au maintien et à la préservation de la qualité du paysage insulaire et de l'architecture traditionnelle rétaise.

Le territoire de l'île de Ré est un espace fragile où villages traditionnels et milieu naturel entretiennent depuis toujours des relations délicates et sensibles. Le grand paysage est le garant de la qualité de vie sur l'île. Cet équilibre tient au maintien scrupuleux des enveloppes urbaines et à la persistance des grands ensembles boisés, des terres agricoles et des marais, ainsi qu'aux silhouettes identitaires qui identifient chaque village au milieu de son environnement.

Le patrimoine bâti de l'île comporte un nombre important de constructions singulières et remarquables qui participent pleinement à l'identité et à la diversité du paysage, mais l'identité patrimoniale majeure de l'île se caractérise principalement par ses ensembles urbains cohérents et un patrimoine immobilier qui, sans être un bâti exceptionnel, présente une réelle harmonie et des caractéristiques homogènes intrinsèques au territoire.

La conservation et la mises en valeur de ces ensembles bâtis et paysagers de qualité dans le respect de leurs mises en oeuvres originelles est un des enjeux majeurs du PLUi, à la fois pour préserver la qualité de vie des habitants, mais également pour pérenniser l'attractivité de l'île et valoriser les savoir-faire traditionnels.

Le patrimoine doit être considéré comme actif du renouvellement urbain. Formes urbaines, simplicité morphologique des constructions, techniques de mises en oeuvres durables, autant de sources et de références locales à puiser pour faire émerger les constructions d'aujourd'hui qui sont le patrimoine de demain. Une attention particulière doit ainsi être portée à l'insertion des bâtiments nouveaux dans leur environnement existant : la création architecturale, fortement recommandée, ne peut s'affranchir de l'histoire urbaine et rurale dans laquelle elle s'insère.



L'île de Ré au XVIIIe siècle
Carte de Cassini N°133 © BNF - gallica

08 10 21
PREF 17



SOMMAIRE

CARNET DES RECOMMANDATIONS

	ENJEUX	5
1	RESTAURER UNE CONSTRUCTION ANCIENNE	8
	.Typologie architecturale	10
	.Recommandations de restauration	17
	.Intégration des dispositifs d'économie d'énergie	33
	.Traitements des abords et des espaces libres (cours et jardins)	37
	.Les clôtures anciennes	43
2	CONSTRUIRE, AGRANDIR SON HABITATION	46
	.Implantation des constructions nouvelles.....	49
	.Traitement architectural-paysager et volumétrie des constructions nouvelles	53
	.Les clôtures	57
3	ACCUEILLIR, ABRITER, DÉVELOPPER SON ACTIVITÉ	62
	.Les commerces	65
	.Les bâtiments artisanaux.....	67
	.Les équipements	71
	.Les bâtiments agricoles.....	75
	.Les cabanes ostréicoles	79
	.Les cabanes salicoles	83
	.Les jardins familiaux	89
	.L'hôtellerie de plein-air.....	93
	.Les stationnements	97
	.Les installations temporaires de plage	101
	.Les terrasses du port de Saint-Martin-en-Ré	103
4	PALETTE DES COULEURS ET DES MATÉRIAUX	108
5	PALETTE VÉGÉTALE	114



1

RESTAURER UNE CONSTRUCTION ANCIENNE

- .Typologie architecturale
- .Recommandations de restauration
- .Intégration des dispositifs d'économies d'énergie dans le bâti ancien
- .Traitements des abords et des espaces libres
- .Les clôtures

08 10 21
PREF 17



1

RESTAURER UNE CONSTRUCTION ANCIENNE

.TYPOLOGIE ARCHITECTURALE

- .Recommandations de restauration
- .Intégration des dispositifs d'économies d'énergie dans le bâti ancien
- .Traitements des abords et des espaces libres
- .Les clôtures

Typologie architecturale

Les types architecturaux de l'île de Ré

Le parcellaire le plus ancien des centres bourgs est de nature organique : parcelles et voies forment des cellules qui se sont développées en rayonnement à partir d'un îlot central qui comportait principalement l'église ou une grosse propriété en clos.

On distingue les bourgs portuaires des bourgs plus ruraux, construits en retrait du littoral.

L'habitat traditionnel rétais, même celui des bourgs, est majoritairement d'origine rurale. L'organisation des bâtiments, la forme des constructions et les détails architecturaux découlent de cette fonction originelle. La taille de la propriété bâtie dans les bourgs était directement proportionnelle à la surface des terres exploitées.

L'HABITAT TRADITIONNEL URBAIN

Le volume aligné sur la rue principale est généralement simple et régulier. Affecté à l'habitation, il comporte de 2 à 4 travées régulières. Un passage couvert peut donner accès au terrain qui reçoit les dépendances agricoles : chais, granges, réserves, ainsi que les abris pour les animaux.

Au volume simple et régulièrement ordonnancé de la maison répondent, à l'intérieur de la cour, les volumes plus libres des dépendances qui sont dictés par la fonction.

Les propriétés à cour fermée se rencontrent dans les bourgs aussi bien en tissu dense que sous la forme de grands clos.



La Couarde-sur-Mer



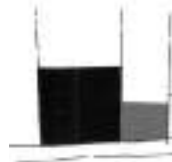
Ars-en-Ré

HABITAT URBAIN

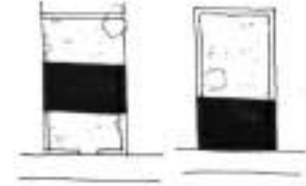
Immeuble de rapport

Maison bourgeoise

Implantation



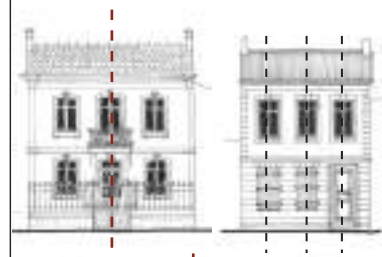
En front de rue , généralement
autour des places



Alignée sur la rue ou parfois en
retrait (mur de clôture et avant-cour)

Composition de façade
à préserver

Façade imposante qui présente
un rez-de-chaussée, un a deux
étages et un niveau de comble.
Les niveaux sont soulignés par des
bandeaux et la toiture par une
corniche



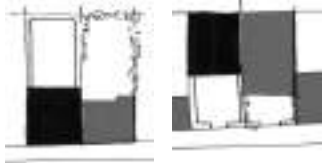
La symétrie est généralement
respectée. Les niveaux sont
soulignés par la présence de
corniche, de bandeau et de
soubassement travaillés

Éléments architecturaux
à conserver

- Pierre de taille calcaire
- Bossage en table continu
- Chaînages d'angles
- Encadrements de baies en pierre
de taille calcaire

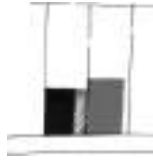
- Corniches
- Bandeaux
- Encadrements de baies
moulurés
- Perron
- Balcons en fer forgé

Maison de bourg



Généralement implantée en l'alignement à la rue ou avec une courette sur rue

Maison à vocation agricole

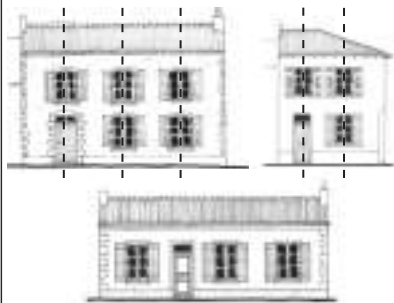


Si le logis est placé sur rue, une porte charretière traversant le corps de bâtiment ou une venelle permet d'accéder à la cour

Maison d'inspiration balnéaire



Le plus souvent implantée en retrait de la rue



Les façades sont simples. La répartition des ouvertures est très systématique : les baies de l'étage étant le plus souvent axées sur celles du rez-de-chaussée.

Les façades se composent autour de deux ou trois travées. Sur certaines constructions, le niveau du rez-de-chaussée est rehaussé par rapport au niveau de la rue de deux ou trois marches.



Ces maisons se distinguent par l'absence totale de décor et par la disparition de l'ordonnement des ouvertures.

Une autre catégorie présente des maisons s'inspirant de la maison bourgeoise du XIXe s. avec son ordonnancement des façades, ses encadrements des baies et ses éléments saillants



Durant la première moitié du XXe s., ces maisons restent rares sur l'Île-de-Ré. Elles font référence aux chalets du XIXe s. qui ont été très diffusés à l'échelle du pays grâce aux catalogues de construction

- Encadrements de baies
- Façade principale soignée
- Soubassement

- Compositions irrégulières
- Porte cochère

- Jeux de volumétrie sur les toitures
- Épis de faîtage
- Tuiles plates et mécaniques
- Multiplication des matériaux et des jeux de couleurs

L'HABITAT TRADITIONNEL RURAL

L'habitat rural comprend les demeures rurales ou manoirs, les fermes et l'habitat rural qui porte une spécificité d'usage : moulins, fours.

Les bâtiments sont généralement disposés autour d'une cour, par laquelle on accède par un portail, l'ensemble de la propriété étant clos d'un mur. Si le logis est composé d'un rez-de-chaussée surmonté d'un étage et d'un comble. Les dépendances ne présentent souvent pas d'étage.



Ferme du Défend - Rivedoux-plage © CdC



Four à chaux - La Couarde © CdC



Moulin Bellère - Le Bois-Plage-en-Ré © CdC







Les Tourettes - Loix © CdC

HABITAT RURAL

Enclos et ferme

Moulins

Implantation	 <p data-bbox="652 405 1007 456">Logis sur l'un des côtés de la cour fermée</p>	 <p data-bbox="1098 405 1434 456">Parcelles isolées en bordure des bourgs</p>
Composition de façade à préserver	 <p data-bbox="652 810 1007 1015">La vocation agricole a largement influencé l'architecture rétaise. On retrouve au centre de grandes parcelles plantées des bâtiments utilitaires, d'aspect plus rustique que les demeures rurales. Les chais et bâtis agricoles sont plus nombreux</p>	 <p data-bbox="1090 927 1444 1075">Parfois regroupés, ils sont constitués d'une tour et fermés par un muret en pierre sèche. Ils sont accompagnés d'une maison basse. Le logis comporte un RDC et un niveau de comble.</p>
Éléments architecturaux à conserver	<ul data-bbox="652 1214 1007 1362" style="list-style-type: none"> - Portail d'accès - Clôture ceinturant les bâtiments - Séparation du logis et des dépendances - Logis composé d'un RDC avec étage et comble 	<ul data-bbox="1090 1238 1417 1310" style="list-style-type: none"> - Tour et son cerne - Muret en pierre sèche - Maison basse, écurie et cellier

1

RESTAURER UNE CONSTRUCTION ANCIENNE

.Typologie architecturale

.RECOMMANDATIONS DE
RESTAURATION

.Intégration des dispositifs
d'économies d'énergie dans le
bâti ancien

.Traitements des abords et des
espaces libres

.Les clôtures

Recommandations de restauration

Les toitures

La grande majorité des toitures de l'île de Ré est couverte de tuiles creuses, également appelées tuiles canal ou «tiges de botte». Mais on observe également des couvertures en ardoises, principalement sur les maisons bourgeoises, ou encore des couvertures en tuiles mécaniques, sur les constructions plus récentes ou les maisons d'inspiration balnéaire par exemple.

LA TUILE CANAL

Il s'agit traditionnellement d'un matériau de terre cuite moulées à la main et de facture imprécise. Ce sont les mêmes éléments qui servent de tuiles de courant et de tuiles de couvert. Cette modularité permet d'adapter la couverture aux biais des murs.

En site exposé au vent, les dernières tuiles d'égout, en pied de versant, sont scellées comme celles des rives et faitages. Ces scellements sont vérifiés chaque année.

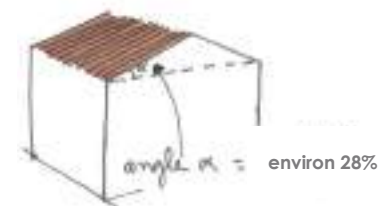
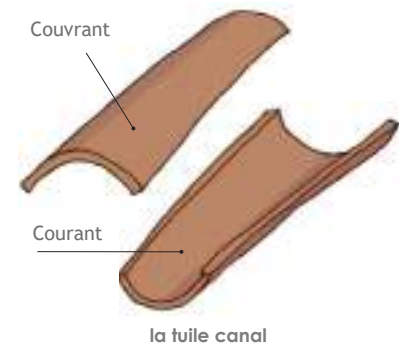
La courbe arrondie des tuiles en «chapeaux» accroche la lumière tandis que l'ombre souligne les sillons verticaux des tuiles de courant. Les seules ombres portées sur les façades très plates des maisons sont celles des égouts de toit sur les murs gouttereaux et des rives sur les murs pignons.

LES PENTES DE TOITS

Les toits, à un ou deux versants, ont le plus souvent leur faite parallèle aux voies et apparaissent plutôt plats. Ils donnent sa grande simplicité à l'architecture rétaise. Les tuiles canal ou «tiges de botte» sont posées selon des pentes précises pour éviter le glissement (si la pente est trop forte) ou les infiltrations (si la pente est trop faible).

On observe aujourd'hui une pente aux alentours de 28 %.

De nos jours, le principe de la tuile canal a été perfectionné. Ergots, tenons ou crochets permettent de fixer les tuiles pour éviter le glissement.



Toitures en tuiles canal

Vue depuis les hauteurs de l'église Saint-Martin, Saint-Martin-de-Ré

Recommandation de restauration

EGOUTS, CHANLATTES ET COYAUX

Le débord des tuiles d'égout de 15 à 20 cm est supporté par une planche ou «chanlatte», qui s'appuie tous les 60 ou 80 cm sur un prolongement des chevrons de la toiture.

Ces prolongements, appelés «coyaux», sont de petits corbeaux de bois rapportés ou parfois de simples planches ou «coyaux plats».

Dans le cas où une gouttière pendante est mise en œuvre pour recueillir les eaux pluviales, elle est de forme demi-ronde, de préférence en zinc teinté, y compris la descente.



TYPES DE DÉBORD DE CHEVRONS



Croquis, source ZPPAUP, Paysages de l'Ouest

EGOUTS MAÇONNÉS

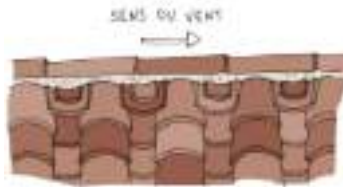
Pour les bâtiments ou les volumes dont l'égout du toit présente un biais prononcé ou un arrondi, l'égout est maçonné avec un simple débord des tuiles sans coyaux ni gouttière, de 0.10 à 0.16 m du nu du mur.

FAITAGES

Le faîtage est réalisé avec des tuiles scellées au mortier. Elles sont orientées dans le sens du vent.



^ faîtage de tuiles scellées au mortier

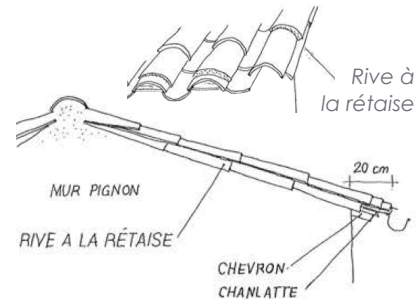


^ faîtage scellé avec casseaux sur le dernier rang

RIVES À LA RÉTAISE

Les rives, réalisées sans saillie sur les murs pignons, sont arrêtées par deux rangs superposés (doublis) mais très légèrement décalés de tuiles de couvert que l'enduit du mur pignon vient presque craser. Cette technique donne en pignon un très léger relief souligné par une ombre en dents de scie, car chaque tuile en forme de trapèze présente une partie large qui déborde un peu sur la partie étroite de la tuile qu'elle recouvre. Pour les rives biaisées ou irrégulières, on emploiera la solution d'un

égout maçonné ou celle d'une rive droite cachant un chéneau en zinc sur lequel viennent mourir les rangs de tuiles.



Source : Guide de l'architecture locale, Île-de-Ré, CAUE 17

TEINTES

Les teintes des couvertures en tuiles sont traditionnellement panachées : du gris clair à l'ocre foncé, du beige-rosé, du jaunissable, etc.

En cas de rénovation de toiture, les tuiles anciennes doivent être récupérées et disposées en couvrants (chapeaux), les tuiles neuves formant les courants.

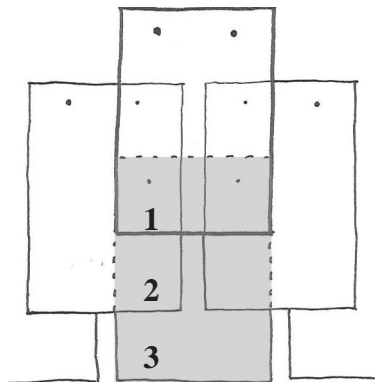
Pour les constructions neuves, les tons trop rouges ou trop bruns sont à éviter, tout comme l'emploi de tuiles de récupération trop noires provenant d'autres régions. L'emploi d'au moins 4 tons différents, posés sans ordre, est conseillé, en évitant les contrastes trop importants.

L'ARDOISE

Sur l'île de Ré, l'ardoise couvre quelques immeubles de rapport, maisons bourgeoises, édifices religieux ou édifices publics.

Une pose classique d'ardoises en toiture correspond à un assemblage d'éléments plats indépendants les uns des autres, qui se recouvrent partiellement.

Trois termes définissent les différentes parties d'une ardoise posée en toiture : le recouvrement, le pureau et le faux pureau (cf. schéma).



^ Superposition des ardoises

- 1- 1er tiers : le recouvrement
- 2- 2ème tiers : le faux-pureau ou liaison
- 3- 3ème tiers : le pureau



^ rue de l'Hospice, la Flotte-en-Ré



^ rue Albert Sarraut, Rivedoux-Plage

ZINGUERIE ET DÉCORS

Dans l'architecture de la fin du XIXème siècle, le zinc est très présent en couverture et peut donner lieu à des façades donnant des possibilités d'effets décoratifs de grande qualité : épis

RESTAURATION

Il est indispensable de vérifier l'état de la charpente et de la restaurer si nécessaire, avant de refaire la toiture.

On utilisera pour ces toits d'ardoise une ardoise naturelle. Dans le cas d'une reprise partielle de couverture, l'usage d'ardoises anciennes de récupération sera préféré alors que dans le cas d'une réfection totale de couverture, le choix d'ardoises neuves sera privilégié. La valeur du recouvrement doit être

suffisamment importante pour que l'eau de pluie ne remonte jusqu'au bord supérieur de l'ardoise par capillarité ou sous l'action du vent.

Un soin particulier doit être apporté aux noues et aux arêtiers. Il sera nécessaire de reprendre les techniques d'origine, en sauvegardant les détails particuliers (noues en ardoise, déversées, arêtiers à ardoise biaise, etc.).



épi et faîtage estampé

Recommandation de restauration

LA TUILE MECANIQUE

Sur l'île de Ré, la tuile mécanique recouvre principalement des maisons bourgeoises ou des maisons d'inspiration balnéaire, construites après 1850.

MISE EN OEUVRE

La tuile à emboîtement, appelée tuile mécanique, est un matériau en terre cuite qui a été inventé et breveté en France au milieu du XIXe siècle. Rapides à mettre en oeuvre, ces tuiles permettent de réduire le nombre de tuiles, tout en empêchant le glissement par un système d'emboîtement. Cette mise en oeuvre convient aux édifices construits après 1850, dont la forme de toit a été dessinée pour recevoir ce type de tuiles (sa régularité d'aspect (aplat monochrome) ne convient pas au bâti ancien).

DÉCORS

Les décors des faîtages et tuiles de rives sont généralement dessinés et ornés d'accessoires à conserver : frontons, faîtages, estampés, frises, calottes, épis/poinçons, etc.



^ rue Albert Sarraut, Rivedoux-Plage



^ Solitude, Saint-Clément-des-Baleines



tuile losangée (XIXe)

^ Tuiles à emboîtement



^ Epi de faîtage en terre cuite

LES SOUCHES DE CHEMINÉES

La souche de cheminée est la partie extérieure du conduit de cheminée, visible sur le toit.

Les souches de cheminées sont de petites dimensions. Elles sont réalisées en maçonnerie, en briques, en briques et pierres et peuvent être enduites.

Elles ne comportent jamais de «fruit» ou d'empâtement.

On observe plusieurs dispositions de couronnement :

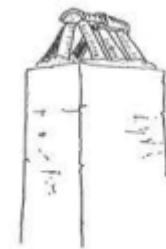
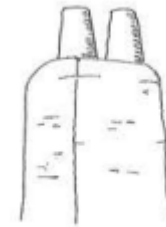
- une absence de couronnement, finition droite,
- une saillie des derniers rangs de briques, afin de dévier les eaux pluviales,
- un couronnement biseauté

Des mitres ou des tuiles sont mises en oeuvre en sortie de toit pour améliorer le tirage de la cheminée.



Emplacement de la souche de cheminée

Source : ZPPAUP, Paysages de l'Ouest



Protection par mitres de terre cuite ou tuiles canal scellées au mortier

Source : Guide de l'architecture locale, Île-de-Ré, CAUE 17



Souche enduite



Souches et tuiles en sortie de toit



Souche en brique



Souche en brique et pierre

Recommandation de restauration

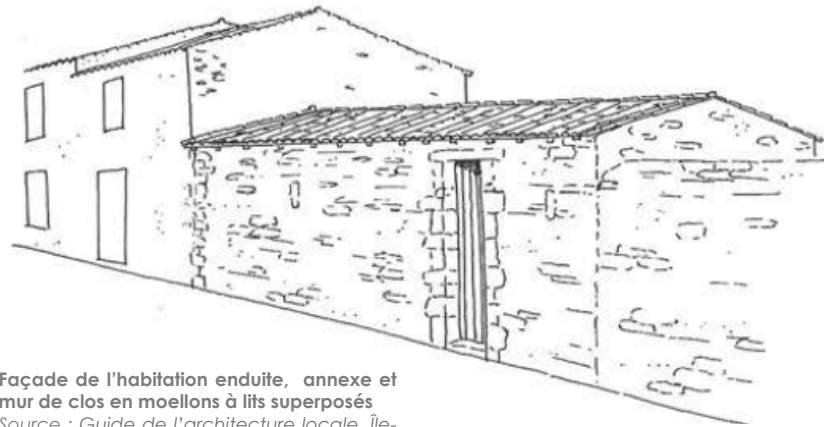
Les maçonneries

Traditionnellement, les murs étaient construits en moellons calcaires des carrières de l'île tandis que les encadrements des ouvertures (jambages, appuis, linteaux) étaient réalisés en pierre de taille ou en bois pour certains linteaux. Même appareillées de pierre, les façades sans relief étaient enduites de mortier de chaux et sable taloché grossièrement. Cet enduit onctueux épousait les imperfections et se prêtait aux reprises. Un badigeon blanc au lait de chaux recouvrait souvent toute la façade y compris les harpes et les chaînages.

Seuls les murs des dépendances et des clôtures pouvaient être laissés en moellons à joints beurrés . Ce qu'il est important de préserver : la finition des bâtiments (enduits ou non) selon leur vocation initiale.

MACONNERIES DE MOELLONS APPARENTS

Les moellons sont liés par un mortier de chaux naturelle et de sable de pays (joints « beurrés »). Cet appareillage permet d'utiliser



Façade de l'habitation enduite, annexe et mur de clos en moellons à lits superposés
Source : Guide de l'architecture locale, Île-de-Ré, CAUE 17

très peu de mortier. Celui-ci comble juste les interstices inévitables.

Les altérations d'une maçonnerie en pierre sont des phénomènes naturels. L'eau en est le principal agent dégradant.

Les ventres, gonflements, lézardes et fissures de la pierre peuvent être causés par une infiltration de l'eau (absence d'enduit, disparition du liant, trous dans la toiture), par des remontées capillaires ou une zinguerie défectueuse, mais aussi par une surcharge ou une poussée latérale, par un mouvement de sol, par la modification de la teneur en eau du mur et pour finir par la présence excessive de végétation.



Pierres sèches appareillées



Mur avec un enduit affleurant



^ Enduit en affleurement



^ Enduit en surépaisseur par rapport à la pierre de taille



Enduit traditionnel chaux et sable



Mur de moellons avec un enduit couvrant

Source : Guide de l'architecture locale, Île-de-Ré, CAUE 17

MACONNERIES DE MOELLONS ET LEURS ENDUITS COUVRANTS

Les anciens enduits sont nettoyés à l'eau sous pression ou refaits à l'identique au mortier de chaux aérienne éteinte pour bâtiment et de sable taloché. En présence d'éléments en pierre de taille, le mortier vient affleurer la surface extérieure des pierres sans sur-épaisseur.

La réfection d'un enduit à la chaux nécessite généralement le repiquage complet des anciens enduits, le piquage des joints et la dépose de tout matériau de mauvaise adhérence ou jugé malsain.

La chaux aérienne éteinte pour le bâtiment est

recommandée mélangée au sable blond qui lui donne sa couleur et laisse respirer la pierre. Cet enduit est appliqué en plusieurs couches permettant de suivre les irrégularités des moellons, la dernière talochée. Un gobetis (couche d'accrochage) et un corps d'enduit de la même composition que le gobetis sont appliqués. Un enduit de finition riche en mortier de chaux grasse naturelle et de sable viendra achever cette réfection. La finition de cette dernière surface ne sera en aucun cas grattée.

Tout l'enduit sera réalisé au même nu que les chaînages et encadrements en pierre de taille, sans sur-épaisseur.

Il faut éviter de mettre à nu les murs de moellons qui étaient auparavant enduits.



Mur de moellons avec un enduit couvrant

Recommandation de restauration

LA PIERRE DE TAILLE

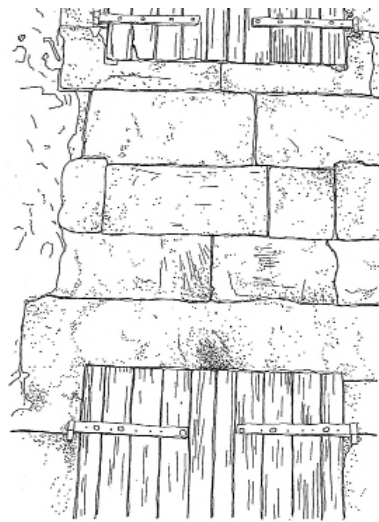
La construction en pierres appareillées a essentiellement été utilisée pour l'édification de bâtiments dont la qualité architecturale démontrait l'importance sociale de la famille du maître d'ouvrage. Contrairement aux constructions en murs de moellons où la pierre locale était utilisée quasi-brute pour un moindre coût, la construction d'un mur en pierre de taille utilise une pierre plus rare, plus chère et nécessitant la mobilisation de tailleurs de pierre.

On prendra ici en compte deux mises en oeuvre de la pierre de taille calcaire :

- Les encadrements et modénatures
- Les parements, en soubassements ou façade complète



Façade en parement de pierre calcaire



Pierre de taille apparente

Le grain de la pierre participe à la qualité de l'aspect traditionnel de la construction
Source : ZPPAUP, Commune de la Flotte, Gheco, I. Berger-wagon, B. Wagon



Encadrement de baie en pierre calcaire

RESTAURATION

Lors des travaux de rénovation d'une façade ancienne, les parties de murs en pierre de taille doivent apparaître sans enduit ni peinture. Le nettoyage de la pierre doit se faire délicatement à l'eau sous pression. Le sablage, l'emploi du disque abrasif ou du chemin de fer détruirait la couche naturelle de calcin protégeant la pierre des agressions atmosphériques.

Entretien de la pierre : brossage simple ou lessivage à l'eau douce, regarnissage des joints défailants et remplacement des pierres altérées.

POSE AVANT JOINTOIEMENT :



JOINTOIEMENT :



Joint brossé



Joint lisse

Les joints doivent être restaurés à l'aide d'un mortier de chaux grasse et de sable de carrière locale de même couleur que la pierre. Les joints en bon état ne devront pas être refaits. Dans le cas contraire, les joints les plus anciens serviront de référence pour leur épaisseur, souvent très mince.

LES BADIGEONS

L'enduit ainsi réalisé pourra être laissé tel quel, lavé au jet ou à l'éponge, ou recevoir un badigeon au lait de chaux qui donne plus d'unité à la façade et peut s'appliquer chaque année. Le badigeon protège de l'érosion le sable de surface et masque la laitance du talochage. Dans certaines communes, selon les prescriptions locales, les pieds de murs peuvent recevoir un badigeon à base de goudron.

LES MURS NEUFS EN PROLONGEMENT DE MURS ANCIENS

Construits aujourd'hui en agglomérés de béton ou en briques, ils doivent être enduits avec soin en recherchant le même aspect que les constructions anciennes. Les enduits hydrauliques prêts à l'emploi peuvent être utilisés sous réserve que leur surface soit traitée de façon homogène, sans motif particulier. La finition doit être lissée (talochée) et la tonalité blanche. L'utilisation de badigeon peut être conseillée dans certains cas très précis. Les enduits «rustiques» ou grattés ainsi que le ton «pierre» sont étrangers à l'île de Ré, de même que les enduits en ciment gris.

Recommandation de restauration

Les détails de construction

Si les maisons de l'île de Ré se distinguent par leur grande simplicité de décoration, on observe cependant, quelques éléments architecturaux incontournables dans les constructions. Ils font partie intégrante de la composition de la façade et ne peuvent être supprimés.

CHAÎNAGE D'ANGLE

Principalement dans les maisons d'angle, le chaînage d'angle se retrouve aussi sur des maisons encadrées par d'autres constructions.

Il est toujours en pierre de taille, permettant d'accroître la résistance des maçonneries.



Chaînage d'angle et pilastre

BANDEAU

Les bandeaux créent une légère modénature sur la façade. Ils soulignent les niveaux du bâtiment mais également les ouvertures

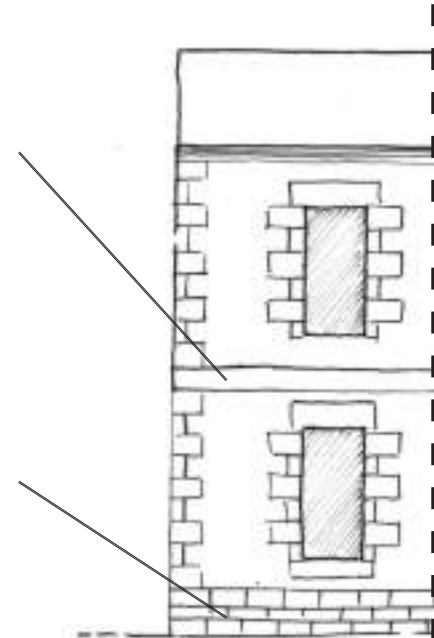
SOUBASSEMENT

Le soubassement se retrouve sous différents aspects. Il peut être marqué par une peinture grise ou une couche de coalfar.

Il peut être aussi, en pierre de taille, en saillie de 3 cm environ ou non. Sa hauteur est variable ; en pierre de taille, il correspond à 2 ou 3 lits de pierre (0,75 à 1 m).



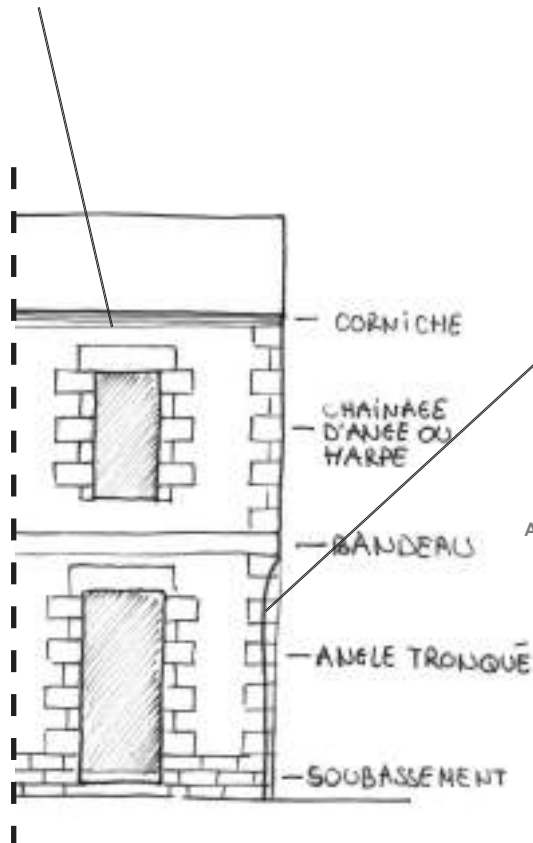
Soubassement en pierre de taille calcaire



Ensemble architectural ordonné

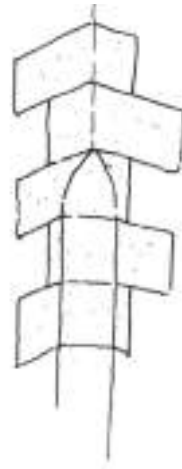
CORNICHE

La corniche est un élément en saillie qui permet de rejeter les eaux de pluie loin de la façade ou de dissimuler une gouttière. Elle a également un rôle esthétique puisqu'elle est souvent moulurée, elle souligne le niveau des combles



ANGLE TRONQUÉ

Prévu pour le passage des gros gabarits d'automobiles ou des voitures agricoles, il se situe aux angles des bâtiments ou dans l'encadrement des portails. Certains se distinguent par un élément sculpté.



Angle tronqué parfois sculpté

ENCADREMENT DE BAIE

Ils sont très généralement en pierre de taille calcaire, ou en briques. Ils restent apparents, affleurant ou en surépaisseur ou en saillie devant l'enduit.

Les jambages ou pieds droits qui constituent les parties verticales de l'encadrement sont généralement harpés. Les appuis sont également en pierre et non saillants sur la façade (hormis les appuis travaillés des maisons à modénature). Les encadrements de fenêtres se particularisent par la présence presque générale d'une « rainure coupe vent » en périphérie de la fenêtre, à l'intérieur de laquelle s'inscrit l'épaisseur des volets fermés. Les portes sont marquées par un seuil en pierre dure.



Encadrement de baie en pierre calcaire

Recommandation de restauration

Les menuiseries

Les menuiseries, désignant ici les fenêtres, portails, les portes et les volets/contrevents, assurent la clôture des constructions.

L'art de la menuiserie est l'un des domaines où les variations sont les plus importantes au fil des siècles. Ces variations vont porter sur l'affinement progressif de la production des bois, les assemblages vont aussi évoluer et se perfectionner, ou se complexifier : des assemblages de simples planches à ceux à petits panneaux et cadres en passant par l'apparition des moulures à grands cadres du XVII^e siècle. Chaque époque, chaque style architectural se caractérise par un dessin des menuiseries qui lui est propre et qu'il convient de conserver, afin de préserver la cohérence architecturale des édifices.

LES FENETRES

PROPORTIONS

Leurs proportions élégantes et traditionnelles de l'île de Ré sont celles d'un rectangle en hauteur. Les dimensions traditionnelles d'environ 0,80 m de large x 1,60 m de haut ou 0,90 m x 1,80 m, sont parfois réduites mais dans la proportion minimum des 2/ 3 .

Les percements des chais et des autres bâtiments agricoles présentent plus de diversité (fenêtres de plus petites tailles, linteaux cintrés, etc.)

L'emploi d'oeils-de-boeuf, réalisés en deux pierres horizontales, doit rester d'un emploi limité aux dépendances.



XVIII^e : Montant à doucine et contre-doucine



XIX^e/début XX^e : Montant à mouton et gueule de loup



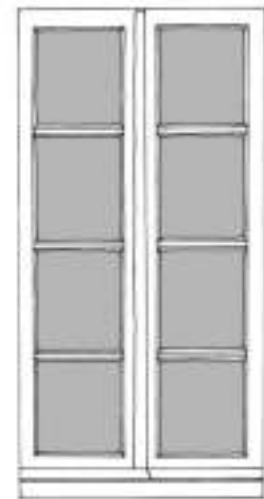
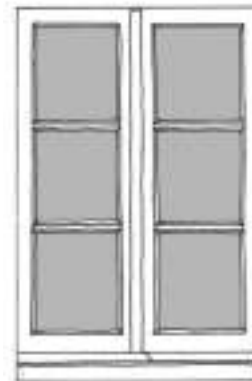
Contemporain :
Montant à feuillure

Evolution des profils

COMPOSITION DES CARREAUX

Les carreaux traditionnels de l'île de Ré sont appelés «carreaux charentais». En bois, et posés à moins de 20 cm du nu extérieur de la façade, leurs deux ouvrants sont traditionnellement divisés en 3 ou 4 carreaux égaux légèrement plus hauts que larges.

Les fenêtres plus récentes (XXe) des villas et maisons de bourgs, sont souvent moins verticales et leurs proportions (d'environ 1 m de large x 1,50 m de haut) sont acceptables dans la mesure où la proportion des carreaux reste verticale.



Percements verticaux

Le percement vertical permet d'apporter le plus de jour possible, les carreaux doivent être carrés ou verticaux



Menuiseries à petits carreaux

Principalement mis en oeuvre aux XVIIe et XVIIIe siècle - Saint-Martin-de-Ré



Menuiseries à grands carreaux

Principalement mis en oeuvre à partir de la fin du XVIIIe siècle

RESTAURATION OU REMPLACEMENT

Les fenêtres anciennes de qualité seront conservées et restaurées.

Si la menuiserie en place n'est pas contemporaine du bâtiment, il est préconisé de restituer une menuiserie conforme à son architecture. Il faut notamment s'interroger sur la partition des carreaux et la possibilité technique de mettre en oeuvre du double vitrage, sans modifier le dessin de la menuiserie originelle. (cf chapitre sur les dispositions d'économies d'énergies).

Dans les cas où les menuiseries ne peuvent être conservées, il peut être fait usage de menuiseries de même dessin et mêmes proportions que celles correspondant à l'architecture du bâtiment concerné. Ces menuiseries peuvent être renforcées de verres épais ou feuilletés offrant de meilleures caractéristiques phoniques ou thermiques. En aucun cas les dormant existants seront conservés.

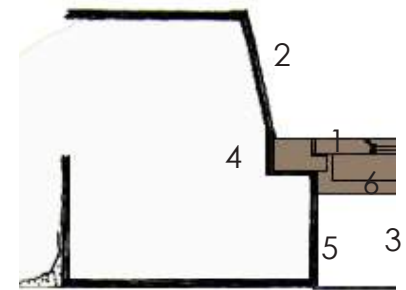
MATÉRIAUX

Sur un bâtiment ancien, l'usage du bois est toujours préférable et

fortement recommandé. Matériau durable, il permet l'emploi de peintures nuancées.

Malheureusement, la menuiserie traditionnelle en bois tend à être remplacée par l'aluminium ou le P.V.C. La section bien plus importante des montants en P.V.C. diminue d'autant les surfaces vitrées et entraîne un changement inesthétique dans les proportions des carreaux. De plus, la facilité de fabrication conduit souvent à la pose factice de «petits bois» à l'intérieur du double vitrage non conforme aux dispositions traditionnelles (patiche).

COUPE SUR UNE FENÊTRE



- 1- Menuiserie
- 2- Ébrasement (intérieur)
- 3- Appui
- 4- Feuillure
- 5- Tableau (extérieur)
- 6- Jet d'eau

Recommandation de restauration

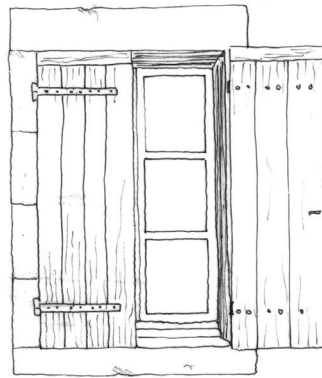
LES CONTREVENTS

Chaque fenêtre est munie d'un ou deux contrevents se rabattant en façade. En planches larges et verticales assemblées par des barres sans écharpe, ni lisse haute ni basse, chaque contrevent est supporté par des pentures de fer. Le recouvrement des 2 contrevents est assuré par une entaille à mi-bois. Sur les hautes fenêtres d'étage, il est préférable que les contrevents soient persiennés.

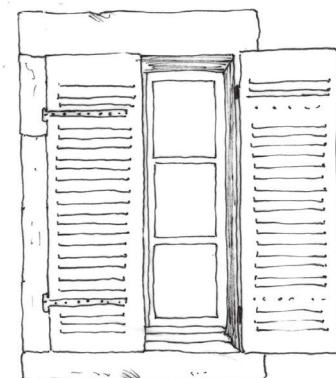
Les gonds peuvent être fixés sur des cadres en bois placés dans la feuillure de la fenêtre ou directement fixés dans la maçonnerie.

Les contrevents et leurs pentures sont peints de la même teinte et animent les façades par leurs couleurs, leur matière, et les ombres qu'ils projettent.

La pose en façade de volets en P.V.C. ou de volets roulants ne peut s'accepter. Leur teinte et leur matérialité ne s'accorde pas avec celle du bâti ancien.



Contrevents en bois sans écharpe



Contrevents persiennés



Contrevents de bois en planches verticales



Persiennes en bois



Porte à 2 vantaux avec imposte vitrée



Porte sculptée



Porte vitrée sur les 2/3 de la hauteur

LES PORTES D'ENTREE

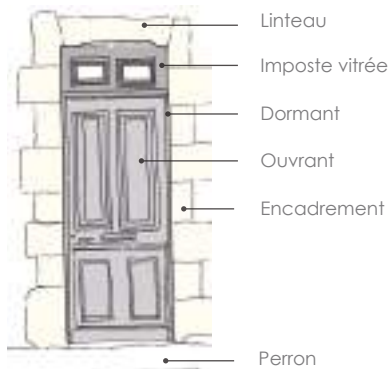
Les portes d'entrée sont placées à mi-mur et ne peuvent se dissocier de leur perron.

On trouve deux types de portes :

- les portes traditionnelles en planches verticales, le plus souvent sans aucun ornement, leur largeur est identique à celle des fenêtres,
- les portes à panneaux moulurés, généralement sur les plus riches demeures de l'île.

Une imposte rectangulaire plus ou moins haute peut quelquefois servir à l'éclairage naturel de l'entrée. On trouve également des portes d'entrée vitrées (en partie haute), soit au niveau des entrées secondaires soit en porte principale sur les volumes bâtis de taille réduite, permettant dans ce cas d'apporter de l'éclairage naturel à l'intérieur des pièces.

Il est préférable d'éviter le choix de certains modèles proposés sur catalogue, des modèles s'inspirant de styles étrangers.



Porte d'entrée

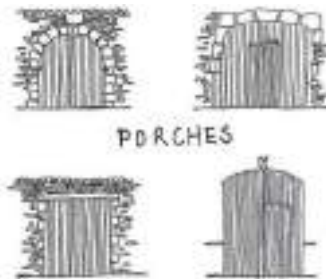
LES PORTAILS / PORTES DE CHAI

Les portails et portes des chais sont généralement en lames de bois jointives, munis de pentures obliques. Ils s'ouvrent généralement vers l'intérieur ou ponctuellement vers l'extérieur (quéreux).

On trouve ponctuellement des portails ajourés en partie haute. Certains de ces portails ajourés sont occultés par des volets de la même couleur.



Leurs linteaux présentent des formes et matériaux variés (en bois ou en pierres appareillées, droits ou cintrés). Pour éviter la succession de ces portails et portes de hautes proportions, un portillon s'ouvre parfois dans les vantaux de la grande porte cochère.



Porches

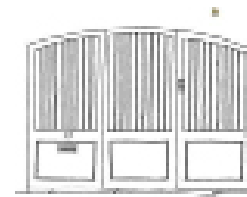
Source : Cahier de recommandations, Sainte-Marie-De-Ré, @ Ponant

LES PORTES DE GARAGE

La multiplication des automobiles, la nécessité de les garer sur les terrains et l'étroitesse des voies publiques conduisent à des pratiques souvent très inesthétiques : succession de portes et portails en P.V.C. ou en métal, basculants, coulissants, télécommandés, de trop grande largeur ou en net recul de la façade, créant ainsi un effet de porche ou de créneau.

Il est important d'aligner le linteau sur ceux des autres ouvertures, et sauf exception, de poser la menuiserie en tableau et au même nu que les fenêtres pour ne pas créer de renforcement dans la façade. Il est nécessaire que les portes de garage et portails s'ouvrent vers l'intérieur (sauf cas particulier).

La création d'une feuillure est toujours souhaitable. Une bonne conception du projet doit chercher à réduire le nombre de ces ouvertures sur les voies publiques et à retrouver la qualité traditionnelle dans le choix du matériau (bois à larges lames verticales), des proportions et de la couleur.



Portail à usage mixte : piétons et véhicules

Source : Guide de l'architecture locale, Île-de-Ré, CAUE 17

1

RESTAURER UNE CONSTRUCTION ANCIENNE

- .Typologie architecturale
- .Recommandations de
restauration
- .INTÉGRATION DES DISPOSITIFS
D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE DANS
LE BÂTI ANCIEN
- .Traitements des abords et des
espaces libres
- .Les clôtures anciennes

Intégration des dispositifs d'économies d'énergies dans le bâti ancien

Avant toute intervention, une étude de diagnostic détaillée de la maison ou de l'immeuble est nécessaire pour définir un projet de rénovation cohérent et efficace.

La prise en compte des aspects historiques, techniques, et esthétiques rend indispensable la présence d'un architecte qualifié dans la restauration du bâti ancien, qui saura allier la préservation du caractère patrimonial de l'immeuble et l'amélioration de ses performances énergétiques.

ISOLATION DES COMBLES

En matière de déperdition thermique, le toit représente le premier point faible d'un logement. Il est la source entre 30% et 50% des pertes thermiques. La faible pente des toitures en tuiles ne permet pas forcément d'aménager les combles. Ces combles non aménagés forment un espace tampon intéressant sur le plan thermique, été comme hiver, qu'il parait alors judicieux de bien isoler. Elle peut se faire par l'intérieur, sans modification de l'aspect extérieur.

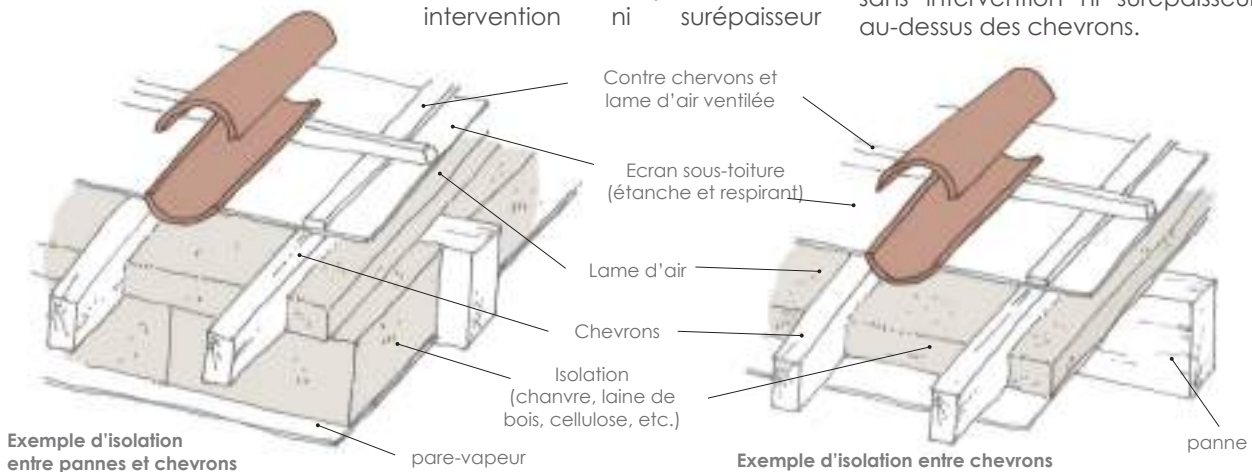
AERATION DE L'ISOLATION

Les combles seront isolés directement sous les rampants et/ou entre les pannes, sans intervention ni surépaisseur

au-dessus des chevrons. Une lame d'air de quelques cm doit être réservée entre l'isolant et les voliges afin de limiter les surchauffes en été et éviter tout risque de condensation.

ISOLER LES COMBLES PAR L'EXTERIEUR : UNE INTERVENTION COMPLEXE

En cas de travaux lourds (dépose de la couverture), il est possible d'isoler un toit par l'extérieur. Seulement, toute surépaisseur au niveau de la rive et de l'égout doit alors être compensée par une élévation des murs. Seule l'épaisseur des chevrons doit en effet dépasser de la façade au niveau de la passée de toit, directement sous les rampants et/ou entre les pannes, sans intervention ni surépaisseur au-dessus des chevrons.



ISOLATION PAR L'EXTERIEUR

Le choix de la technique d'isolation dépend étroitement de la façade, de ses caractéristiques architecturales et de l'implantation du bâti sur la parcelle : ces mesures, thermiquement intéressantes, ont par contre l'inconvénient de modifier totalement l'aspect extérieur de l'édifice et son fonctionnement hygrométrique.

RESPECT DU BATIMENT EXISTANT

On distinguera :

- les façades sans décors construites après la seconde guerre mondiale, permettant l'isolation par l'extérieur.

- les façades en pierres à mur épais et les façades complexes, présentant des parement et des encadrements en pierre ou en briques, des modénatures, ne permettant pas de mettre en oeuvre une isolation par l'extérieur sans dénaturer le caractère patrimonial de la construction.

MISES EN OEUVRE

Pour les façade pouvant recevoir une isolation par l'extérieur, deux types de finitions peuvent être envisagés :

- la finition enduite,
- la finition avec bardage bois (non visible depuis l'espace public). Les bardages devront soit être laissés naturels, soit être peints selon les teintes présentées dans la palette des couleurs (4).

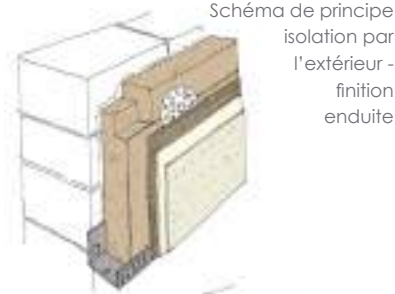


Schéma de principe
isolation par
l'extérieur -
finition
enduite

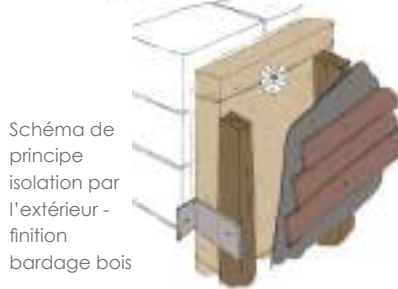


Schéma de
principe
isolation par
l'extérieur -
finition
bardage bois

MENUISERIES A DOUBLE-VITRAGE

Les conditions de raréfaction et renchérissement des sources énergétiques amène à la nécessaire recherche d'amélioration de l'isolation procurée par les menuiseries : portes et fenêtres.

Les mesures d'adaptation doivent être traitées avec intelligence et nuance et en tenant compte des caractéristiques de l'édifice considéré.

LA PRESERVATION DE LA COMPOSITION DE LA MENUISERIE ANCIENNE

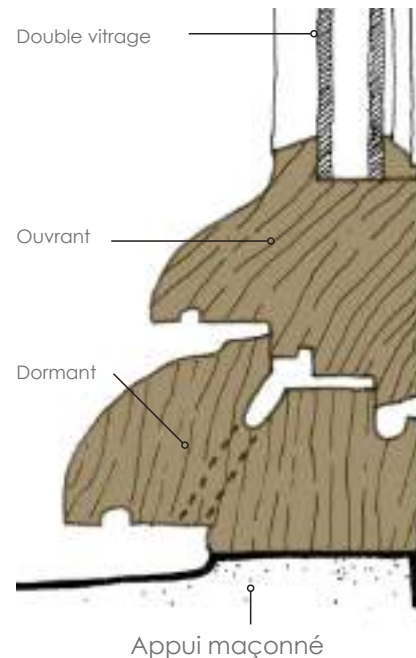
Dans le cas de la mise en oeuvre de double-vitrage sur une menuiserie ancienne ou sur

une menuiserie neuve reprenant le dessin d'une menuiserie ancienne, la section des petits bois doit respecter les sections traditionnellement utilisées sur des ouvrages équivalents.

Le profil extérieur devra être chanfreiné pour rappeler la forme du solin de mastic. Les pare-closes posées à l'intérieur devront être traitées de façon à évoquer les modénatures caractéristiques de l'époque considérée.

Les petits bois collés pourront être acceptés, à condition d'être accompagné d'une mise en place, à l'intérieur du double vitrage, d'un réseau de cales intérieures correspondant au réseau de petits bois.

DETAIL D'UN JET D'EAU ARRONDI



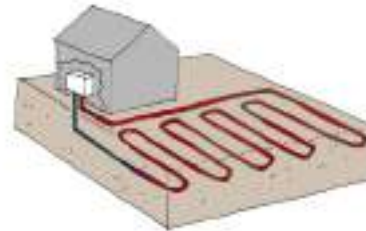
GÉOTHERMIE

La géothermie propose une exploitation des énergies renouvelables souvent moins connue que l'isolation par l'extérieur. C'est elle qui a le moins d'impact visuel sur le paysage, car enterrée, mais sa mise en place demeure sensible. Une attention particulière doit être portée aux éléments naturels environnants et à l'intégration de la pompe à chaleur.

Si la géothermie est difficilement gérable individuellement en zone urbaine, elle est plus facilement exploitable en zone paysagère ou en ce qui concerne les installations dites collectives.

Chaque projet relatif à l'installation d'une pompe à chaleur doit être étudié au cas par cas.

capteurs horizontaux



PANNEAUX SOLAIRES ET PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

En tant que source d'énergie, l'ensoleillement est un facteur climatique qui peut être exploité de manière passive, via les ouvertures vitrées, et/ou de manière active pour produire de l'énergie : il faut privilégier le recours aux économies d'énergie avant le recours à l'énergie solaire active. Il est important de différencier le solaire thermique (chauffage) et le solaire photovoltaïque (électricité).

IMPACT DES INSTALLATIONS

L'intérêt de ces mesures est à mettre en relation avec leur coût, leur efficacité comme avec leur impact sur l'architecture et le paysage urbain qui est très important voir dénaturant.

INTÉGRATION DES INSTALLATIONS

On privilégiera les implantations sur les dépendances ou les annexes.

L'installation de panneaux solaires doit faire l'objet d'une grande attention pour définir une implantation et un dessin équilibrés prenant en compte les éléments caractéristiques de la construction à aménager (pente de toiture, dessin des façades...). Si une symétrie régie déjà la construction, elle sera respectée et il faudra tenir compte de la composition de la construction : lucarnes, cheminées, axes des baies de façade.

Les capteurs solaires doivent être incorporés au bâti ou dans le plan de la toiture. Dans tous les cas, les panneaux

seront posés en «encastré» sans aucune saillies sur la couverture et devront assurer une bonne intégration sur le bâtiment et dans l'environnement.

1

RESTAURER UNE CONSTRUCTION ANCIENNE

- ..Typologie architecturale
- .Recommandations de restauration
- .Intégration des dispositifs d'économies d'énergie dans le bâti ancien
- .TRAITEMENTS DES ABORDS ET DES ESPACES LIBRES**
- .Les clôtures anciennes

Traitements des abords et des espaces libres

LES COURS ET JARDINS PRIVÉS

La végétation participe à l'ambiance des rues et permet d'atténuer le caractère minéral des séquences urbaines denses. L'objectif est de planter les cours et jardins privés afin que le végétal contribue à l'animation des espaces publics. Les plantations permettent également de maintenir des surfaces de pleine terre.

VEGETALISATION DES COURS ET JARDINS

Dans les bourgs, l'habitat dense, dessinant des ruelles sinueuses, est accompagné de

murs de clôtures qui dissimulent des espaces clos et cachés.

La végétalisation de ces cours et jardins privés est encouragée pour contribuer à l'ambiance de la rue mais aussi apporter de l'ombre et de la fraîcheur.

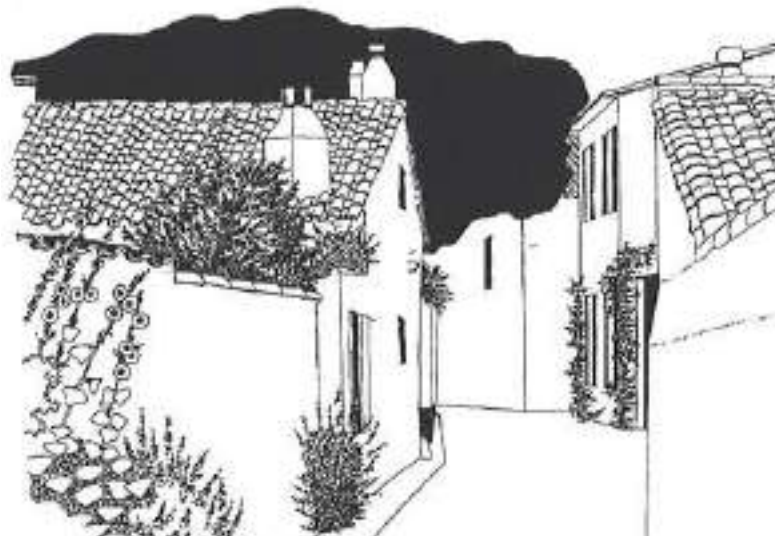
Ces espaces dévoilent leur richesse par la présence de plantes grimpantes et la frondaison des arbres fruitiers (prunier, cognassier, amandier...) ou d'ombrage (mûrier, figuier, laurier-sauce, pin parasol...) qui dépassent des murs.

La végétalisation de ces espaces (cf. palette végétale) se

traduira par la plantation :

- de plantes grimpantes le long de la clôture (treille, glycine, églantier, vigne vierge, ou plus récemment clématite, bignone ou jasmin...),
- d'arbres de petit à moyen développement (selon l'emprise disponible) positionnés en retrait des murs de clôtures (exemple : fruitiers...).

Afin de diversifier la palette végétale et d'encourager la biodiversité, les jardins peuvent être personnalisés par des plantations basses (cf. palette végétale).



< Le paysage de la rue...

Arbustes et arbres privés dont les masses foliaires dépassent du mur jusqu'à participer au décor de la rue. © CAUE 17 (Ed.2014)

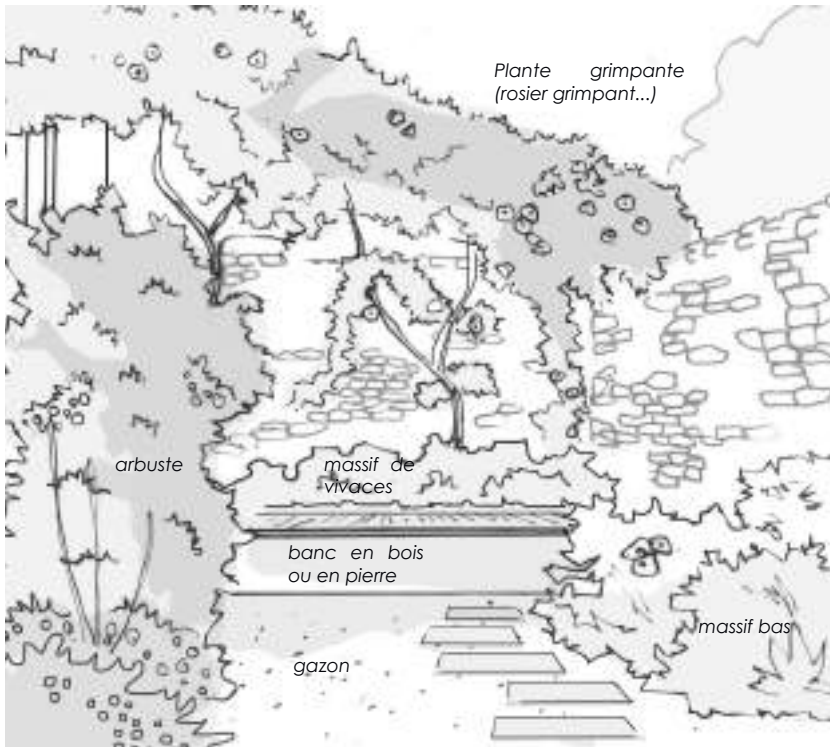
LES REVETEMENTS

L'objectif est de préserver la perméabilité des sols. La préservation des jardins privés végétalisés permet de maintenir des surfaces de pleine terre, alternatives aux sols urbanisés et compactés du centre-ville.

- Les matériaux de sol sont à adapter aux usages (allées, terrasses, stationnements...).

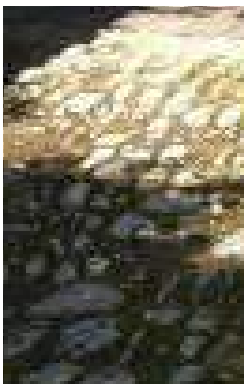
- Pour les espaces circulés et stationnés, les revêtements perméables sont à privilégier : pelouses, gravillons, sablé, pavés ou dalles à joint gazon...

A titre d'exemple, un revêtement en enrobé ou en béton est considéré imperméable à 100%; un revêtement en pavés non jointoyés, posés sur lit de sable est considéré comme imperméable à 60% et un revêtement gravillonné est considéré imperméable à 20%.



^ Exemple d'aménagement d'une cour bordée de murs en pierre

v Exemples de revêtements pour les espaces circulés et stationnés



Pavés à joints engazonnés



Pavés et dalles à joints engazonnés



Sablé



Gravillons

LA VÉGÉTALISATION DES PIEDS DE MUR

Les plantations en pied de murs permettent de valoriser les limites privées et publiques.

Elles permettent de rompre avec l'aspect trop minéral des voies et également de limiter l'érosion du bas des murs. L'objectif est de planter les pieds de mur pour embellir les espaces publics.

- Lorsque le site le permet, les pieds des murs peut être planté d'essences à développement restreint : massifs et plates-bandes associant vivaces et bulbes en pleine terre, et/ou semis de graines sur sol perméable. Si l'espace et la profondeur de la réservation de pleine terre le permettent, de la végétation grimpante pourra éventuellement être plantée.

- Choisir des végétaux en lien avec l'orientation solaire des murs, l'espace disponible, et la nature du sol.

- Éviter de planter des végétaux à racines traçantes, qui risqueraient de soulever les revêtements de sols. Préférer les vivaces au système racinaire superficiel (cf. palette végétale).

- Veiller à ne pas mettre à nu la base du mur lors de la préparation du sol. La mise en œuvre de graviers ou de paillage végétal entre le mur d'habitation et les plantations permet d'éviter les éclaboussures d'eau de pluie sur la façade.



Ile-de-Ré
Rue végétalisée : vivaces dans fosses de plantation



Saint-Martin-en-Ré
Rue végétalisée : arbustes bas et grimpantes



Saint-Martin-en-Ré
Rue végétalisée : vivaces



Ile-de-Ré
Rue végétalisée : vivaces, valérianes



La Flotte-en-Ré
Rue végétalisée : vivaces, roses trémières



^ Exemple de rue plantée à la Flotte-en-Ré :
roses trémières, valérianes au pied des murs
et façades, treilles et plantes grimpantes sur
les murs...

08 10 21
PREF 17

1

RESTAURER UNE CONSTRUCTION ANCIENNE

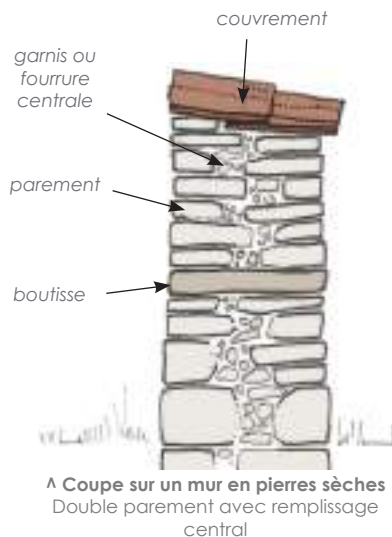
.Typologie architecturale
.Recommandations de
restauration
.Intégration des dispositifs
d'économies d'énergie dans
le bâti ancien.Traitements des
abords et des espaces libres
.LES CLÔTURES ANCIENNES

Les clôtures anciennes

Les murs de clôture anciens sont des éléments essentiels de l'urbanisme des centres anciens et du paysage des espaces ruraux. Ils constituent un élément de patrimoine majeur et sont à conserver.

LES MURS DE PIERRES SÈCHES APPARENTES

Réalisés en pierre sèche, ils sont plus ou moins hauts et dessinent les limites d'une multitude de ruelles, d'impasses, de clôtures de jardins, des cours mais ils limitent aussi de vastes enclos, grandes propriétés caractéristiques du territoire de l'île de Ré



Comme pour l'habitation, ces murs sont réalisés à double parement avec un remplissage central en pierre concassée.

Le chaînage est assuré par un empilement de pierres taillées dans les angles et aussi par le couronnement. Les pierres sont laissées apparentes et restent au même nu que le mur de la maison d'habitation.

Les pierres sont montées au mortier de chaux aérienne et sable ; elles sont laissées sèches, non recouvertes d'enduit. Les lits sont d'épaisseurs continues sur la longueur de la journée de travail et d'épaisseurs différentes en élévation suivant le tri calibré des moellons. Le mortier utilisé est exclusivement de la chaux aérienne sans joint.

Le couronnement, en pierre, en tuiles, ou en glacis de mortier de chaux et sable assure la stabilité du mur et protège des infiltrations d'eau.



^ Principe d'harpage

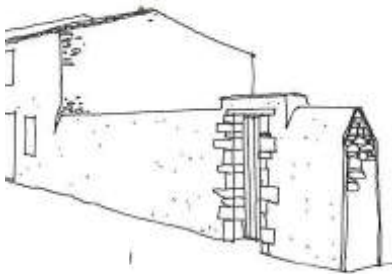


^ Principe de chaînage d'angle

LES MURS ENDUITS

Traditionnellement, l'enduit est réalisé en mortier de chaux et sable de pays, la finition affleure les pierres d'encadrement sans surépaisseur interdite. La finition est lissée (talochée). La tonalité de l'enduit varie de l'ocre rouge au blanc selon l'époque de construction de l'édifice (les enduits correspondent). L'utilisation de badigeon peut être utilisée dans certains cas très précis pour une harmonisation de l'ensemble.

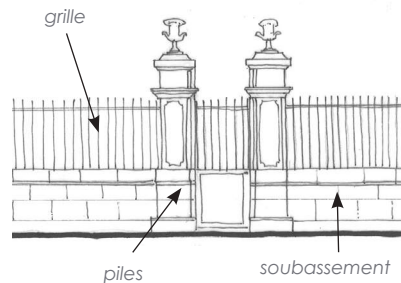
La restauration des murs enduits doit s'appuyer sur les caractéristiques ci-dessus. Les chaux hydrauliques artificielles, les enduits « rustiques » ou grattés ainsi que le ton « pierre » sont étrangers à l'île de Ré, de même que les enduits en ciment gris, et les crépis acryliques prêts à l'emploi et dérivés.



^ Mur enduit /// © CAUE 17 (Ed.2014)

LES MURS BAHUTS

Les murs bahuts sont composés de deux parties : un muret bas maçonné surmonté de grilles de ferronnerie ouvragée.



Ces murs clôturent les parcelles de maisons bourgeoises de ville du 19^e siècle ou de maisons de bourg à courettes, en retrait par rapport à l'alignement de la rue. Ils permettant la continuité d'alignement sans fermer au regard la façade de la maison de type bourgeois.

LES PORTAILS

Les murs des grandes propriétés ou les murs bahuts présentent généralement un ou plusieurs portails d'entrée, encadrés par des piles :

- 1 à 2 vantaux pour les portillons (passage piéton)
- 2 vantaux pour les portails de grandes dimensions (passage charretier ou voiture)

Le traitement des portillons et portails sera adapté au type d'habitat édifié, et à son site : grand portail, portillon travaillé pour maison bourgeoise de centre bourg, portail et portillon plus

simples pour maison basse ou en zone d'extension du bourg. Suivant l'époque de construction, elles sont réalisées en fer forgé, en fonte ou en profils creux métalliques, traditionnellement non obstruées.

Les piles en pierre les plus travaillées présentent des corniches finement moulurées. Sur les portails les plus prestigieux, elles sont couronnées de pots en pierre.

Certains portillons et portails sont surmontés de linteaux, qui peuvent être en bois pour les portails de type « agricole » à lames jointives ou en pierre au-dessus des portillons.



LES ELEMENTS INTRUS ...

Lors d'une restauration d'un mur, on évitera :

- d'opacifier les grilles de clôture (matériau rapporté : brandes et les claustra en matériaux synthétiques),
- le comblement des manques par un matériau et une mise en oeuvre autre que celle d'origine.
- la hauteur variable du mur sur la même rue ou en angle de deux voies,
- les portails et portillons P.V.C. ou aluminium,
- tout élément préfabriqué,
- les couvertures en tuile préfabriquée, posées à sec.



Murs en pierres sèches



Murs enduits



Murs bahuts



08 10 21
_ PNEF 17

2

CONSTRUIRE, AGRANDIR SON HABITATION

.Implantation et traitement
architectural des constructiosn
nouvelles
.Traitement paysager
.Intégration des dispositifs
d'économie d'énergie

08 10 21

_PREF 17

2

CONSTRUIRE, AGRANDIR SON HABITATION

FORMES URBAINES RECHERCHÉES

TRACÉ, ALIGNEMENTS ET LIMITES SÉPARATIVES

Faites pour se protéger des vents, les rues sont sinueuses et la perspective s'arrête toujours sur un front bâti.

L'observation des alignements montre de fréquents accidents ou décrochements au droit des limites de propriété qui contribuent à animer l'espace.

Les places ne sont bien souvent qu'un élargissement de la rue.

A la simplicité des volumes de l'habitat rétais répond une grande variété, voire même une complexité dans le découpage des terrains et donc de l'organisation des constructions qui confère à chaque bourg et à chaque quartier une identité.

.IMPLANTATION ET TRAITEMENT DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES

- .Traitement paysager
- .Les clôtures

Les éléments intrus

- Les tracés de voies orthogonaux et trop réguliers ;
- Les rues d'égale largeur et sans hiérarchie ;
- Les perspectives ouvertes sur des espaces non bâtis ;
- Les parcelles trop étroites ou trop larges sur la rue principale qui se prêtent mal à l'alignement des constructions ;
- Les parcelles de proportion carrée et les terrains d'égales dimensions (en lotissements et groupes d'habitation).



Rivedoux-plage



Ars-en-Ré

Implantation et traitement architectural des constructions nouvelles

LES VOLUMÉTRIES

Dans les quartiers neufs, les constructions, dans leur volume et leur implantation, devront respecter ces principes de composition : simplicité et régularité de la façade pour les habitations, alignement sur rues et les voies, adossement sur les limites latérales pour les volumes nécessaires aux annexes de la maison.

Les éléments à éviter :

- Les étages en retrait de la rue ;
- Les décrochements de toiture en façade sur les pignons ;
- Les étages partiels ;
- La multiplication des volumes ;
- Les volumes complexes qui impliquent des emboitements de toiture ;
- La dispersion des bâtiments annexes sur un même terrain.

A l'exception des clos et de quelques grandes propriétés rurales, le volume à l'étage, ou le plus haut, sera toujours sur la rue et à l'alignement.



La Couarde-sur-Mer © CAUE 17 (Ed.2014)

En règle générale, les étages des constructions principales ont la même emprise que les rez-de-chaussée, sans décrochement de toiture en pignon ou en façade.

La répartition du programme dans les volumes simplement adossés est à privilégier en jouant sur la répartition étage/ rez-de-chaussée pour éviter les encastresments complexes des toitures et la multiplication des noues et des arêtiers très peu présents dans l'architecture traditionnelle.

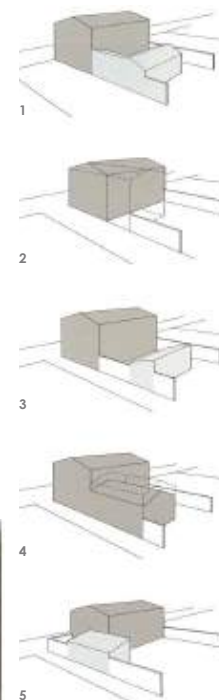
A l'angle d'une voie secondaire ou d'une venelle, le volume à l'étage sera placé sur la rue principale.

A l'angle de rues d'importance similaire, le volume à l'étage sera placé en fonction du contexte bâti.

Lorsque le programme ne permet pas une construction qui jouxte les limites latérales, un mur clos ou une construction annexe viendra compléter les alignements

sur rue. Dans ce cas, le volume principal sera adossé à une limite latérale.

Sur des parcelles étroites, où la conception de plusieurs volumes est nécessaire au programme, le plan de masse reprendra l'organisation traditionnelle : bâtiment principal aligné sur la rue, bâtiments secondaires en arrière sur cour.



Principes d'implantation - quartiers neufs
1-2-3- Principe de base avec annexes éventuelles
4- Principe à l'angle des voies de même importance
5- Principe à l'angle des voies inégales
© CAUE 17 (Ed.2014)

LES TOITURES ET PENTES DE TOIT (Volume principal et volume secondaire)

LA PENTE DES TOITS

Les toits, à un ou deux versants, ont le plus souvent leur faîte parallèle aux voies et apparaissent plutôt plats. Ils donnent sa grande simplicité à l'architecture rétaise.

Les tuiles canal ou « tiges de botte » sont posées selon des pentes précises pour éviter le glissement (si la pente est trop forte) ou les infiltrations (si la pente est trop faible).

La pente traditionnelle de 24% à 26% a été relevée à 28% pour correspondre aux normes.

De nos jours, le principe de la tuile canal a été perfectionné. Ergots, tenons ou crochets permettent de fixer les tuiles pour éviter le glissement.

ÉGOUTS, CHANLATTES ET COYAUX

Le débord des tuiles d'égout de 15 à 20 cm est supporté par une planche ou « chanlatte », qui s'appuie tous les 60 à 80 cm sur un prolongement de la sous-toiture.

Ces prolongements, appelés « coyaux », sont de petits corbeaux de bois rapportés ou parfois de simples planches ou « coyaux plats ».

Dans le cas où une gouttière pendante est posée, elle est de forme demi-ronde, de préférence en zinc, y compris la descente.

ÉGOUTS MAÇONNÉS

Pour les bâtiments ou les volumes dont l'égout du toit présente un biais prononcé ou un arrondi, l'égout est maçonné avec un simple débord des tuiles sans coyaux ni gouttière, de 0.10 à 0.16 m du nu du mur.

RIVES À LA RÉTAISE

Les rives, réalisées sans saillie sur les murs pignons, sont arrêtées par deux rangs superposés (doublis) mais très légèrement décalés de tuiles de couvert que l'enduit du mur pignon vient presque araser.

Cette technique donne en pignon un très léger relief souligné par une ombre en dents de scie, car chaque tuile en forme de trapèze présente une partie large qui déborde un peu sur la partie étroite de la tuile qu'elle recouvre.

Pour les rives biaises ou irrégulières, on emploiera la solution d'un égout maçonné ou celle d'une rive droite cachant un chéneau zinc sur lequel viennent mourir les rangs de tuiles.

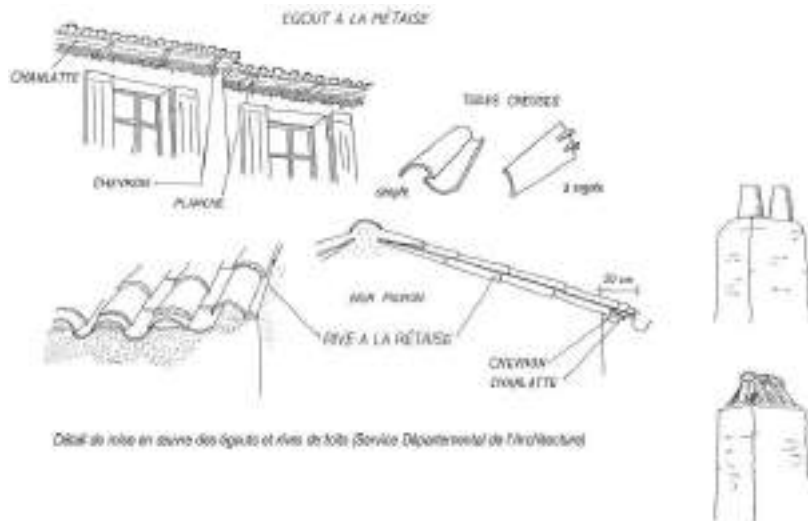
SOUCHES DE CHEMINÉE

Elles ne comportent jamais de « fruit » ou d'empâtement. Des mitres ou des tuiles posées servent de couronnement.

TEINTES DES TUILES

Les teintes patinées des vieilles tuiles du gris clair à l'ocre foncé se retrouvent en partie dans les tons mélangés de beige-rosé et de sable proposés dans la fabrication moderne.

En cas de rénovation de toiture, les tuiles anciennes doivent être récupérées et disposées en chapeaux, les tuiles neuves formant les courants.



Détail de mise en oeuvre des égouts et rives de toits (Service Départemental de l'Architecture)

Souches - protection par mitres de terre cuite ou tuiles canal écailées au mortier

Détail de mise en oeuvre des égouts et rives de toits et souches © CAUE 17 (Ed.2014)

Pour les constructions neuves, les tons trop rouges ou trop bruns sont à éviter, tout comme l'emploi de tuiles de récupération trop noires provenant d'autres régions.

L'emploi d'au moins 4 tons différents, posés sans ordre, est conseillé, en évitant les contrastes trop importants.

LA COULEUR
(cf. chapitre palette des couleurs)

Les éléments intrus

- Les matériaux à usage industriel: fibro-ciment, P.V.C., bacs aciers, gouttière alu, tôles... ;
- Les matériaux bitumineux, shingle, feuille d'étanchéité en couverture, plaques ondulées... ;
- D'une manière générale, les tuiles mécaniques plates ou à emboîtement : tuile Jura, Marseille, manoir, romanes, etc... ;
- Les éléments préfabriqués en béton imitant la tuile par unité ou par bloc.

MATÉRIAUX ET COULEURS

LE MATÉRIAU

Sur les constructions neuves, l'emploi du P.V.C est possible pour peu que l'on conserve des dimensions plus verticales et que les « petits bois » moulurés soient posés de chaque côté des vitrages et non à l'intérieur.

Les éléments intrus :

- Les volets roulants et leurs caissons sur les espaces publics ;
- L'accumulation de fenêtres dites « décoratives » sur une même façade.

2

CONSTRUIRE, AGRANDIR SON HABITATION

.Implantation et traitement des
constructions nouvelles
.TRAITEMENT PAYSAGER
.Les clôtures

Traitement paysager

LE TRAITEMENT DES ABORDS

La végétation participe à l'ambiance des rues mais aussi à la qualité des lisières urbaines. Elle permet également de se protéger du vent et des regards. L'objectif est de végétaliser les jardins privés en cohérence avec le contexte paysager (agricole, boisé ou de marais) afin de contribuer à la qualité des quartiers d'habitat, voire éventuellement d'harmoniser les constructions disparates.

LES COURS ET JARDINS EN CONTEXTE URBAIN

La végétalisation des cours et jardins privés est encouragée, notamment pour apporter de

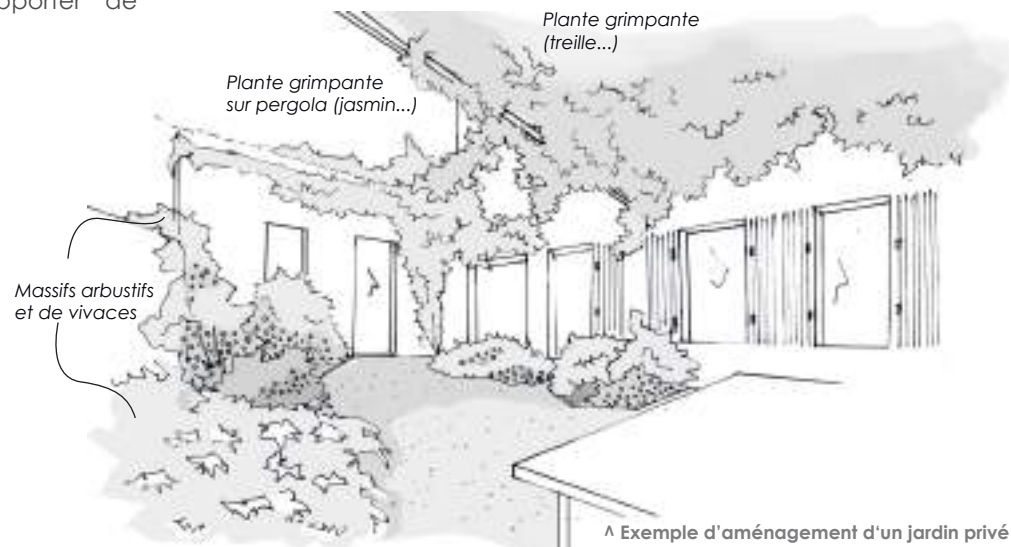
l'ombre et de la fraîcheur à ces espaces. Ils pourront être accompagnés :

- de plantes grimpantes le long des clôtures,
 - d'arbres de petit à moyen développement (selon l'emprise disponible), positionnés en retrait des murs de clôtures. (exemple: fruitiers..., cf. palette végétale).
- La plantation d'arbres qualifie les paysages lorsque les arbres plantés sont en harmonie avec la palette végétale locale (cf. palette végétale).



^ Le paysage de campagne (franges urbaines)

Figuiers et arbrisseaux s'associent aux vieux murs pour constituer les clôtures des parcelles privées © CAUE 17 (Ed.2014)



LES JARDINS EN CONTACT AVEC L'ESPACE AGRICOLE ET/OU EN CONTEXTE RURAL

Au-delà des bourgs, les paysages ruraux rétais se caractérisent notamment par les plaines agricoles, les marais et les boisements. Le respect de certaines règles ainsi que l'utilisation de palettes végétales adaptées favorisent l'intégration des nouvelles constructions dans leur environnement.

Les jardins végétalisés constituent des refuges pour les espèces et complètent le maillage des plantations des espaces publics et la trame végétale des espaces agricoles.

- Dans les plaines agricoles (paysages plats et ouverts, autrefois caractérisés par des haies de feuillus qui bordaient villages et chemins) : privilégier des essences mélangées adaptées aux sols superficiels ainsi qu'au climat venté et salin (cf. palette végétale).

- Dans les marais (terres salées, peu propices à la végétation) : privilégier de la végétation locale (cf. palette végétale).

- Dans les secteurs boisés (dont l'emprise a diminué suite à l'urbanisation): privilégier, par exemple dans les fonds de jardins, des végétaux à port remarquable et une végétation dense de sous-bois constituée d'arbrisseaux et d'arbustes (cf. palette végétale).

- Limiter l'emploi des plantes décoratives (fleurs et plantes vivaces) aux abords immédiats des maisons. Les espèces exotiques ou invasives sont à éviter et les essences locales sont à privilégier (cf. palette végétale).

- Afin de favoriser la biodiversité dans les jardins, il est recommandé de planter au moins deux strates végétales: herbacée et/ou arbustive et/ou arborée.



Loix

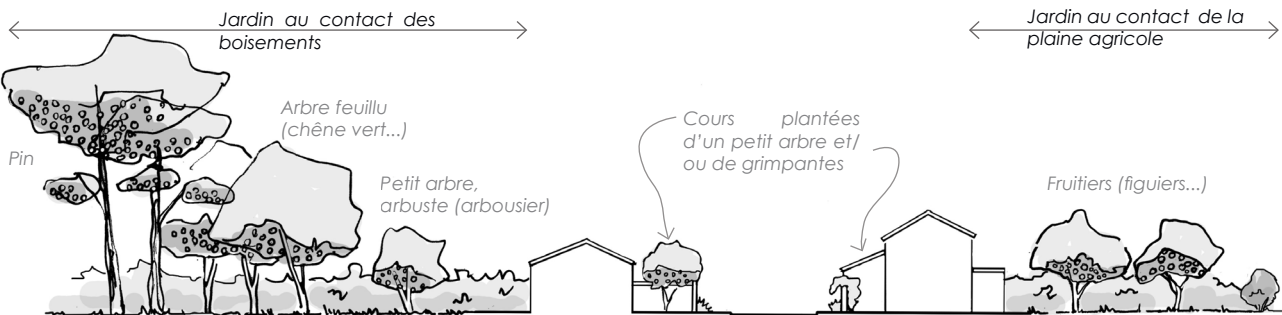


Saint-Clément-des-Baleines



Ars-en-Ré

Photos © CAUE 17 (Ed.2014)



^ Exemple d'aménagement de jardins au contact de l'espace agricole

Les éléments intrus à éviter:

- les végétaux exotiques et les plantes calcifuges (qui ne prospèrent pas sur les terrains calcaires),
- les végétaux trop sophistiqués (feuilles découpées, panachées, colorées, fleurs doubles...) généralement issus de croisements ou d'hybridation,
- les arbres à port érigé ou pyramidal (ex: le peuplier d'Italie),
- les éléments «décoratifs» préfabriqués ou récupérés et directement visibles depuis les espaces publics,
- les ambiances végétales trop complexes (végétaux variés) qui transforment les jardins en exposition florale.

STATIONNEMENTS ET REVETEMENTS

L'objectif est de préserver la perméabilité des sols. La préservation des jardins privés végétalisés permet de maintenir des surfaces perméables, alternatives aux sols urbanisés.

- Encourager l'utilisation de matériaux perméables pour les espaces non roulés et également pour les voies de dessertes.

- Planter les garages et stationnements au plus près de la voirie pour limiter les emprises dédiées.



Dalles à joints engazonnés



Pavés à joints engazonnés



Gravillons



Sablé

2

CONSTRUIRE, AGRANDIR SON HABITATION

.Implantation et traitement
architectural des constructions
nouvelles
.Traitement paysager
.LES CLÔTURES

Les clôtures

Les murs de clôture seront d'aspect et de hauteur homogènes.

LES MURETS MAÇONNÉS

MURS DE CLÔTURE NEUFS

Les murs neufs peuvent être construits en moellons de pays suivant les techniques anciennes sus-décrites, ou en maçonnerie enduite sur les deux faces, comme les façades de l'habitation.

Ils peuvent également être réalisés en tout venant banché côté intérieur, et lits de moellons côté extérieur.

Pour amincir leur profil suivant la tradition rétaise, leur épaisseur doit être de 0,23 m minimum, au mieux de 0,40 m, en parpaing de double épaisseur, dont le sommet sera aminci à l'ancienne.

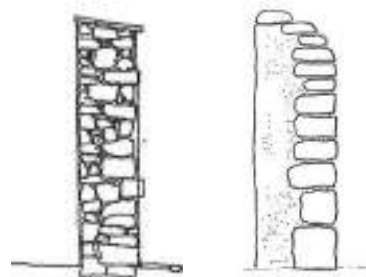
Ne comportant pas de pilier saillant de chaque côté des portails ou des ouvertures, ils suivent l'alignement des façades des maisons.

Le traitement des portillons et portails sera adapté au type d'habitat édifié, et à son site : grand portail, portillon travaillé pour maison bourgeoise de centre bourg, portail et portillon plus simples pour maison basse ou en zone d'extension du bourg.

A part certains portails en ferronnerie de maisons bourgeoises de centre bourg, les portails, portillons, portes de garage, sont en bois, droits et pleins à lames verticales, et peints de même coloris que les portes et volets.

Les éléments intrus :

- Les clôtures en matériaux disparates ;
- Les poteaux et les remplissages béton ;
- La hauteur variable sur la même rue ou angle de deux voiries ;
- Les grillages métalliques ou plastiques, les poteaux en acier ;
- Les portails et portillons P.V.C. ;
- Le bois et les brandes ;
- Les enduits monocouche qui laissent apparaître les parpaings ;
- Les éléments préfabriqués.



Mur traditionnel et mur neuf semi banché
© CAUE 17 (Ed.2014)

LES MURETS ENDUITS

LES MURS NEUFS

Construits aujourd'hui en agglomérés de béton ou en briques, ils doivent être enduits avec soin en recherchant le même aspect que les constructions anciennes.

Les enduits hydrauliques prêts à l'emploi peuvent être utilisés sous réserve que leur surface soit traitée de façon homogène, sans motif particulier.

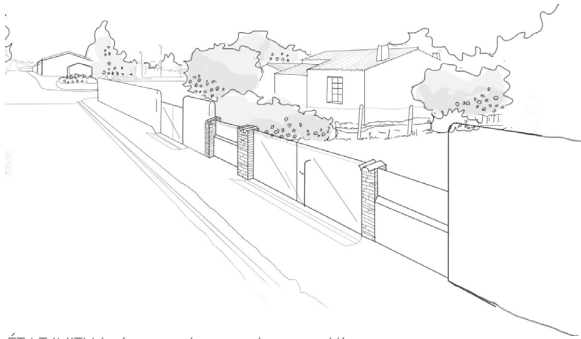
La finition doit être lissée (talochée) et la tonalité blanche. L'utilisation de badigeon peut être conseillée dans certains cas très précis.

Les enduits « rustiques » ou grattés ainsi que le ton « pierre » sont étrangers à l'île de Ré, de même que les enduits en ciment gris.

Les éléments intrus

Pour les enduits :

- Les chaux hydrauliques artificielles XHA, les ciments gris et ciments à maçonner sous norme NFP 15 312 ;
- Les enduits R.P.E, les résines extérieures, les crépis acryliques prêts à l'emploi et dérivés ;
- Les finitions rustiques, les enduits à motifs, les tyroliens...



ÉTAT INITIAL (exemple pour la zone U) :
 Un mélange de clôtures sans recherche d'harmonie générale entre les propriétés :

- des murs surmonté de grillages
- des portails avec des proportions différentes des murs

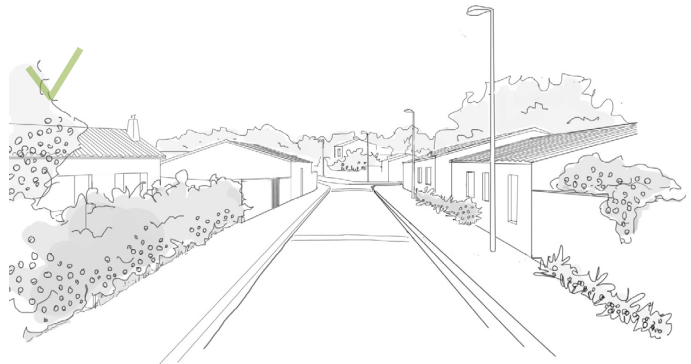


Etat projeté : une harmonisation des clôtures sur l'ensemble de l'opération : des murs hauts en pierre ou enduits, des portails simples qui ne dépassent pas les murs de clôture



ÉTAT INITIAL (exemple pour la zone AU) :
 Un mélange de clôtures sans recherche d'harmonie générale entre les propriétés :

- des murs pleins en escalier
- des grillages sans haie d'accompagnement
- des haies monospécifiques de thuyas



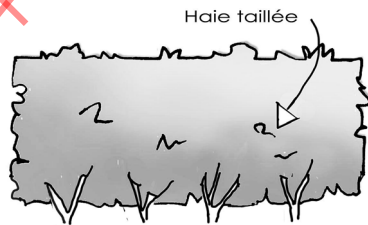
Etat projeté : Des haies vives de type champêtre (mélange d'essences locales persistantes et caduques)

LES CLOTURES VEGETALES

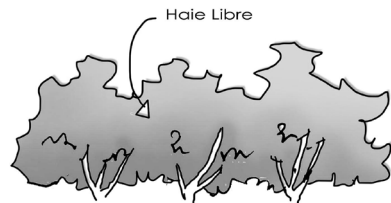
- Les clôtures végétales, si elles existent, seront constituées de haies d'essences locales et variées (végétaux caducs et persistants, cf. palette végétale).

- Les formes libres sont à privilégier. Les haies uniformes taillées, et monospécifiques banalisent le paysage. Elles sont à éviter.

- Les haies pourront être doublées d'un grillage en fil de fer galvanisé



^ Haie taillée de forme stricte : forme peu harmonieuse, nécessite des tailles régulières

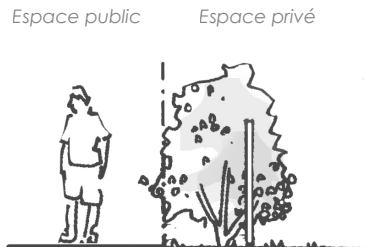


^ Haie de forme libre : forme naturelle plus rurale, nécessite des tailles moins régulières

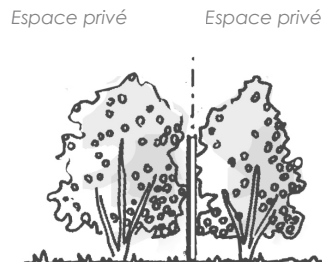
de type «grillage à mouton» sur poteaux bois (exemple chataignier, chêne...).

- Les portails seront en bois, à claire-voie et dans les mêmes proportions que la clôture.

- Les végétaux composant les clôtures végétales seront plantés avec un retrait suffisant par rapport à la limite du terrain, pour permettre leur bon développement sans empiéter sur le domaine public ou sur les parcelles voisines (Cf. art. 671 du Code civil).



^ Exemple de grillage positionné en retrait de la limite de propriété (par exemple en retrait de 1,00m d'un espace public)



^ Exemple de grillage positionné en limite séparative.



Exemple d'une clôture galvanisée sur poteaux bois

Rappel PLUi : dans les secteurs soumis au risque de submersion, les clôtures devront assurer un bon écoulement des eaux. La transparence hydraulique pourra être assurée par une haie végétale d'essences locales variées, implantée en limite de propriété, le long des voies publiques ou privées et des emprises publiques, et doublée d'un grillage implanté en retrait. Elle devra tenir compte de la topographie du site (fil d'eau).

Les éléments intrus à éviter:

- Les haies monospécifiques constituées de thuyas, cyprès de Lambert, cupressocyparis...
- Les végétaux exotiques et les plantes calcifuges (qui ne prospèrent pas sur les terrains calcaires)
- Les végétaux trop sophistiqués (feuilles découpées, panachées, colorées, fleurs doubles...) généralement issus de croisements ou d'hybridation

LES CLÔTURES EN ZONE NATURELLE

Les clôtures en zone naturelle jouent un rôle déterminant dans la constitution des paysages. Elles déterminent l'ambiance des lisières urbaines en frange avec les paysages ruraux.

L'objectif est de permettre une intégration des clôtures dans l'environnement rural, au contact des boisements et des espaces cultivés.

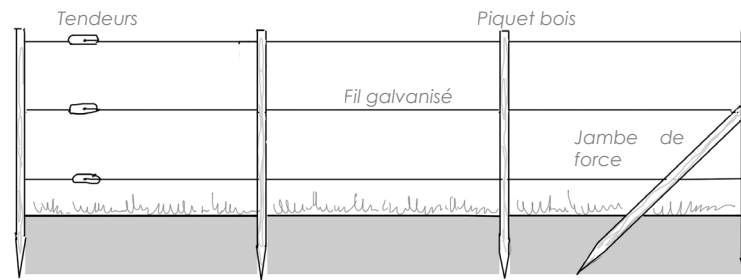
LES CLOTURES VEGETALES

En zone naturelle, les clôtures peuvent être constituées de 3 fils sur poteaux de châtaignier ou de grillage en fil de fer galvanisé de type « grillage à mouton » sur poteaux bois (exemple chataignier, chêne...).

Les portails seront de préférence en bois, à claire-voie et dans les mêmes proportions que la clôture.
- Les haies seront de préférence constituées d'essences locales

et variées (végétaux caducs et persistants, cf. palette végétale).

- Les formes libres sont à privilégier. Les haies uniformes taillées, et monospécifiques banalisent le paysage. Elles sont à éviter.



Exemple d'une clôture sur poteau bois avec 3 fils galva



Exemple d'une clôture galvanisée sur poteaux carrés



Exemple d'une clôture galvanisée sur poteaux ronds



Portillon
Exemple d'un portillon en bois ajouré

08 10 21
PREF 17

3

ACCUEILLIR, ABRITER, DÉVELOPPER SON ACTIVITÉ

- .Les commerces
- .Les bâtiments artisanaux
- .Les équipements
- .Les bâtiments agricoles
- .Les stationnements
- .Les cabanes ostréicoles
- .Les cabanes salicoles
- .Les jardins familiaux
- .L'hôtellerie de plein-air
(camping)
- .Les installations temporaires de
plage
- .Les terrasses du port de Saint-
Martin-en-Ré

08 10 21
PREF 17



3

ACCUEILLIR, ABRITER, DÉVELOPPER SON ACTIVITÉ

.LES COMMERCES

- .Les bâtiments artisanaux
- .Les équipements
- .Les bâtiments agricoles
- .Les cabanes ostréicoles
- .Les cabanes salicoles
- .Les jardins familiaux
- .L'hôtellerie de plein-air
(camping)
- .Les stationnements
- .Les installations temporaires de
plage
- .Les terrasses du port de Saint-
Martin-en-Ré

Les commerces

Les devantures commerciales participent par la qualité du commerce, à l'essor économique de la ville en renforçant ce qui est un des éléments les plus attractifs du centre-bourg : le tissu commercial.

Elles peuvent être de deux types :
- devanture en applique rapportée sur un rez-de-chaussée déjà ouvert
- vitrine en tableau (ou en feuillure) dans le cas d'un rez-de-chaussée comportant des percements maçonnés.

LES DEVANTURES COMMERCIALES : RESPECT DES COMPOSITIONS

Les façades et devantures commerciales doivent respecter le découpage parcellaire existant. Elles doivent respecter et exprimer le principe de composition de l'immeuble dans lequel elles s'insèrent. Il faut ainsi éviter de réaliser des devantures filantes sur plusieurs immeubles.



Devantures commerciales - composition dessinée et simplifiée des couleurs

LES MATÉRIAUX ET LES COULEURS

Il faut éviter la prolifération de matériaux et de couleurs afin de garder une bonne lisibilité de la façade commerciale : la sobriété reste le meilleur atout pour être bien vu.

Un rapport de 3 couleurs maximum est conseillé pour éviter un aspect trop bariolé au magasin.

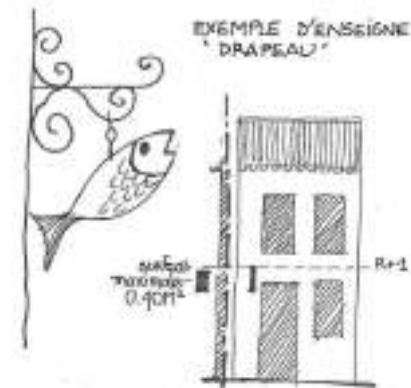
LES FERMETURES

Le dispositif de fermeture doit être étudié en même temps que les autres parties de la devanture et dissimulé dans la disposition générale de la façade. Le vitrage anti-effraction est une bonne alternative ou complément à la grille métallique.

LES ENSEIGNES

Une enseigne bandeau et une enseigne drapeau suffisent largement à l'identification d'un point de vente : bref et précis.

Le lettrage peut être réalisé en calligraphie peinte au graphisme simple sur un support bois ou en lettres séparées découpées ou forgées.



Enseigne drapeau - source ZPPAUP Ste Marie, Paysages de l'Ouest

L'ÉCLAIRAGE

Les spots extérieurs, dirigés sur l'enseigne seront discrets et harmonisés avec le style du commerce :

- Les spots halogène basse-tension produisent une lumière très localisée et éclairante et crue de couleur blanche.
- Pour des lumières d'ambiance et un éclairage de grande superficie, on préférera l'éclairage jaune des ampoules à krypton et économie d'énergie.

L'éclairage de l'intérieur de ses vitrines permet aussi bien pour mettre en valeur les produits à présenter que de marquer l'ouverture du commerce. Un éclairage ponctuel et adapté accompagnera la mise en scène de l'intérieur des vitrines.

3

ACCUEILLIR, ABRITER, DÉVELOPPER SON ACTIVITÉ

- .Les commerces
- .LES BÂTIMENTS ARTISANAUX**
- .Les équipements
- .Les bâtiments agricoles
- .Les cabanes ostréicoles
- .Les cabanes salicoles
- .Les jardins familiaux
- .L'hôtellerie de plein-air
(camping)
- .Les stationnements
- .Les installations temporaires de
plage
- .Les terrasses du port de Saint-
Martin-en-Ré

Les bâtiments artisanaux

A part quelques entrepôts, liés à l'activité du sel, et des petites cabanes de marais, il existe peu, dans la tradition rélaise de bâtiments d'activités situés hors des bourgs et des villages.

VOLUMETRIE

Les volumes simples et sobres seront recherchés. Dans la mesure du possible, les éléments techniques seront intégrés au volume principal, les extensions, les appendis adossés seront évités. S'ils ne peuvent l'être, ils seront positionnés et dimensionnés de façon à ne pas nuire à la lecture du volume principal.

Les toitures seront adaptées aux proportions des bâtiments. Pour les volumes de grandes dimensions, les toitures seront de préférence à deux pentes, recoupées en plusieurs volumes ou invisibles, derrière un acrotère haut. Il conviendra d'éviter un aspect trop aplati du volume. Les toitures en shed peuvent être utilisées mais ne devront pas donner à la construction un aspect trop industriel. Elles pourront par exemple être associées à des bardages bois en façade. Dans le cas d'une toiture à deux pentes, associée à l'architecture traditionnelle, les pentes seront celles utilisées localement, entre 24 et 26%.

MATERIAUX

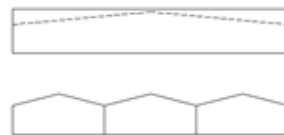
Les matériaux de couverture peuvent être la tuile traditionnelle sur l'île ou peuvent être, dans le cas de toitures visibles, identiques à ceux des façades pour établir une continuité de surfaces et affirmer la sobriété formelle du bâtiment. Dans le cas de toitures en bac acier, les teintes trop claires ou trop foncées seront à éviter. Les toitures végétalisées peuvent être utilisées pour assurer un meilleur confort d'été et éviter les surchauffes dans les locaux.

En façades, les matériaux traditionnels de maçonnerie enduite et peinte peuvent être utilisés, de même que

les bardages bois naturel pouvant faire référence aux calepinages traditionnels. Les bardages métalliques peuvent être également utilisés dans des teintes plus soutenues. Ils seront de préférence mât et auront des ondes fines.

Pour une présentation plus qualitative et innovante, des bardages terre-cuite, gabion ou des façades végétalisées peuvent également être utilisées.

Dans tous les cas, l'harmonie des façades et la fonctionnalité seront recherchées. On évitera de mettre en œuvre plus de deux matériaux différents sur un même bâtiment.



Bâtiment d'exploitation – Bruno Mader architecte



Centre technique municipal – collectif COMBO architectes

COULEURS

La construction doit se dénoter par sa qualité architecturale et son insertion paysagère, et non par l'emploi de couleurs vives attirant le regard.

Pour les volumes principaux, des couleurs sobres pourront être recherchées dans la palette locale de sable clair, gris perle à gris soutenu.

Les couleurs trop contrastées (blanc pur, anthracite) seront évitées.

Pour les volumes secondaires de faible dimensions, d'autres couleurs sont ponctuellement possibles, en rappel des couleurs utilisées pour l'habitat traditionnel.

L'usage de la couleur sera de préférence en lien avec la volumétrie et les matériaux mis en œuvre.

PANNEAUX SOLAIRES

Qu'ils soient posés sur une toiture en pente, sur une toiture terrasse, en façades ou sur des éléments rapportés, tels des brise-soleil, les panneaux solaires composeront avec les volumes et les ouvertures et seront de préférence encastrés.



Bâtiments techniques - Titan



En haut Ars-en-Ré, zone artisanale / En bas La Flotte, Z.A. La Croix-Michaud
© CAUE 17 (Ed.2014)

TRAITEMENT DES ABORDS

INSERTION PAYSAGÈRE

L'objectif est d'inscrire le projet dans son contexte paysager.

Les aménagements devront :

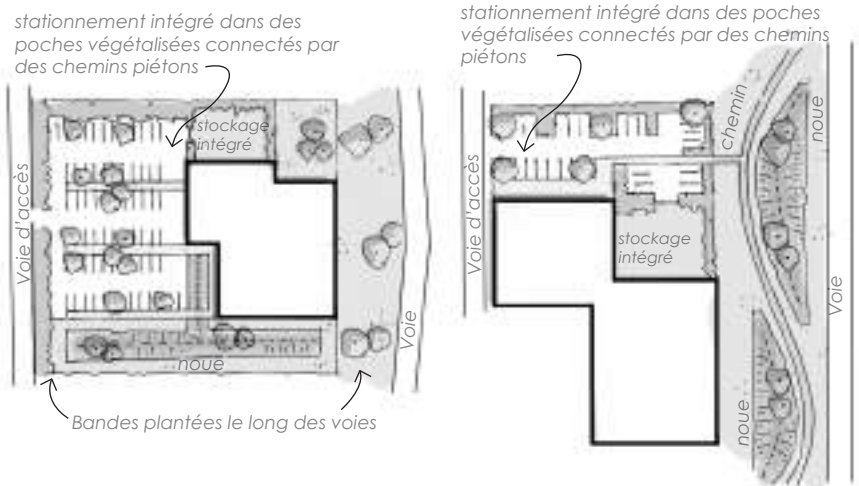
- s'inscrire au mieux dans le site d'implantation en s'adaptant à la topographie et aux conditions paysagères et hydrologiques du milieu naturel,
- respecter l'identité des paysages (bourgs, plaine agricole, marais, boisement).

STOCKAGE : MATÉRIAUX, ORDURES, EAUX PLUVIALES

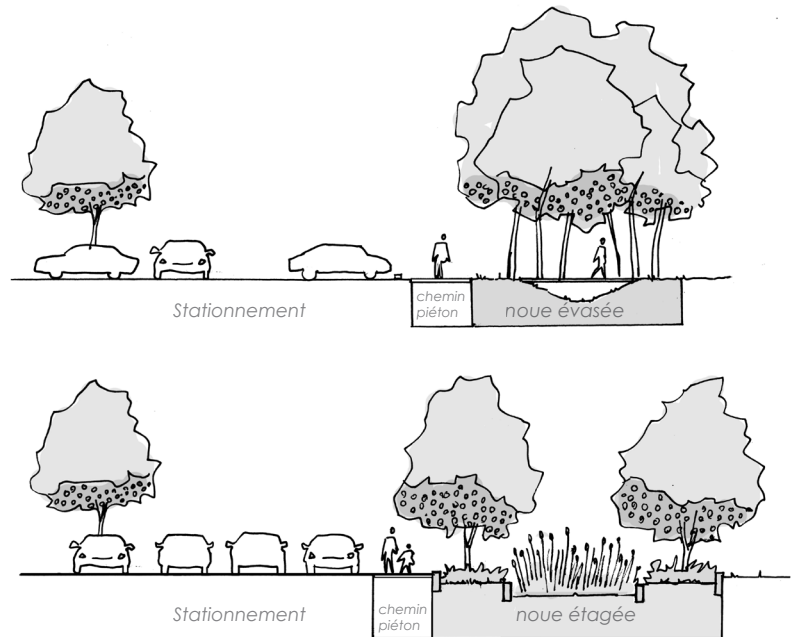
L'activité génère des besoins de surfaces extérieures (de stockage...) avec une occupation parfois peu valorisante. L'objectif est d'intégrer ces dispositifs afin de limiter leur impact visuel.

- Maitriser l'intégration visuelle des aires de stockage en regroupant les aires extérieures l'arrière du bâtiment et traiter leur limite (plantations...). Les mobiliers de toutes natures (containers...) devront faire partie d'un projet d'ensemble et seront regroupés.

- Prévoir des systèmes d'infiltration de l'eau intégrés d'un point de vue paysager et limitant l'imperméabilisation des sols : noues paysagères, bassins évasés et plantés. Par exemple, les espaces libres dans les bandes de retrait peuvent être utilisés comme des noues ouvertes pour recevoir les eaux pluviales.



▲ Exemple de positionnement des aires de stockage, de stationnements, de gestion des eaux pluviales



▲ Gestion des eaux pluviales par des noues à proximité des aires de stationnements

3

ACCUEILLIR, ABRITER, DÉVELOPPER SON ACTIVITÉ

- .Les commerces
- .Les bâtiments artisanaux
- .LES ÉQUIPEMENTS
- .Les bâtiments agricoles
- .Les cabanes ostréicoles
- .Les cabanes salicoles
- .Les jardins familiaux
- .L'hôtellerie de plein-air
(camping)
- .Les stationnements
- .Les installations temporaires de
plage
- .Les terrasses du port de Saint-
Martin-en-Ré

Les équipements

Une plus grande liberté pourra être donnée aux bâtiments publics de composer des volumes en fonction des espaces et des activités qu'ils abritent.

VOLUMÉTRIE

Les toitures pourront être à deux pentes, monopente, en terrasse ou combiner l'une et l'autre. Dans le cas d'une toiture à deux pentes, associée à l'architecture traditionnelle, les pentes seront celles utilisées localement, entre 26% et 30% (moyenne 28%).

Le patchwork de styles architecturaux sera toutefois à éviter.

Les volumes de toitures seront adaptés aux dimensions du bâtiment. Pour les volumes de grandes dimensions, les toitures seront de préférence à deux pentes, recoupées en plusieurs volumes ou invisibles, derrière un acrotère haut. Il conviendra d'éviter un aspect trop aplati du volume.

La volumétrie tiendra compte des orientations et des protections solaires nécessaire au confort d'été.

MATÉRIAUX

Les matériaux donneront de préférence un aspect naturel et qualitatif, tel le bois, la pierre, le zinc ou le cuivre.

Une attention particulière sera nécessaire à l'usage du verre sous forme de façade rideau ou de toitures. Il devra systématiquement être associé à des protections solaires performantes et de préférence fixes. Les matériaux permettront une bonne insertion des constructions dans les paysages de l'île et seront compatibles avec les enjeux environnementaux.

Les matériaux de couverture peuvent être la tuile traditionnelle sur l'île ou peuvent être, dans le cas de toitures visibles, identiques à ceux des façades pour établir une continuité de surfaces et affirmer le caractère monolithique du bâtiment. Elles pourront ainsi être en bois, en zinc etc. Les toitures végétalisées peuvent être utilisés pour assurer un meilleur confort d'été et éviter les surchauffes dans les locaux.



La Couarde-sur-mer - marché - Cabinet Blanchet architecte



Sainte-Marie-de-Ré - espace culturel - Cyril Guilmeau architecte



La Flotte-en-Ré - marché - Delavaud-Duvigneau architecte

COULEURS

Les couleurs seront de préférence celles, naturelles, des matériaux bruts mis en œuvre. L'usage de la couleur en aplats ou peintures seront limités.

PANNEAUX SOLAIRES

Qu'ils soient posés sur une toiture en pente, sur une toiture terrasse, en façades ou sur des éléments rapportés, tels des brise-soleil, les panneaux solaires composeront avec les volumes et les ouvertures et seront de préférence encastrés.



Ecole « La Riche » Tracs architectes



Pavillon d'accueil Clémenceau – Titan architectes

LES CLÔTURES

Les clôtures pourront être constitués de :

- mur de clôtures maçonnés d'aspect et de hauteur homogènes, en continuité d'urbanisation,
- de clôtures en bois ajouré doublées par de la végétation grimpantes,
- de grillage en fil de fer galvanisé de type « grillage à mouton » sur poteaux bois (exemple châtaignier, chêne...) doublé par une haie végétale libre d'essences variées,
- de haies végétales libres d'essences variées.



Nantes - Erdre Porterie
Clôture en bois ajouré doublée d'une haie



La Couarde-sur-Mer
Clôture en ganivelles et soubassement bois



Exemple d'une clôture en bois ajouré



Exemple d'une clôture galvanisée sur poteaux carrés

3

ACCUEILLIR, ABRITER, DÉVELOPPER SON ACTIVITÉ

- .Les commerces
- .Les bâtiments artisanaux
- .Les équipements
- .LES BÂTIMENTS AGRICOLES**
- .Les cabanes ostréicoles
- .Les cabanes salicoles
- .Les jardins familiaux
- .L'hôtellerie de plein-air
(camping)
- .Les stationnements
- .Les installations temporaires de
plage
- .Les terrasses du port de Saint-
Martin-en-Ré

Les bâtiments agricoles

Les constructions agricoles méritent une attention particulière sur ces territoires à l'horizon dégagé. L'objectif est de conserver une simplicité des constructions et d'assurer leur intégration dans le paysage environnant.



MATERIAUX ET COULEURS

Lorsqu'ils ne sont pas situés à proximité ou à l'intérieur du bâti traditionnel, le matériau à privilégier demeure le bois, en bardage extérieur façon salines et à clins horizontaux.

Les bardages peuvent également être en bois ajouré ou en acier galvanisé.

Les portails et accès seront réalisés dans le même matériau que les façades et l'on utilisera les portails suspendus sur rails que l'on rencontre sur les chais.

Un soubassement maçonné peut être mis en place pour peu qu'il soit enduit en finition talochée.

En toiture, on utilisera les tuiles canal, suivant les mises en oeuvres traditionnelles. Celles-ci pourront être, selon les sites, posées en chapeau sur une couverture support synthétique non visible.



Bois ajouré et bardage métallique
© CAUE 44

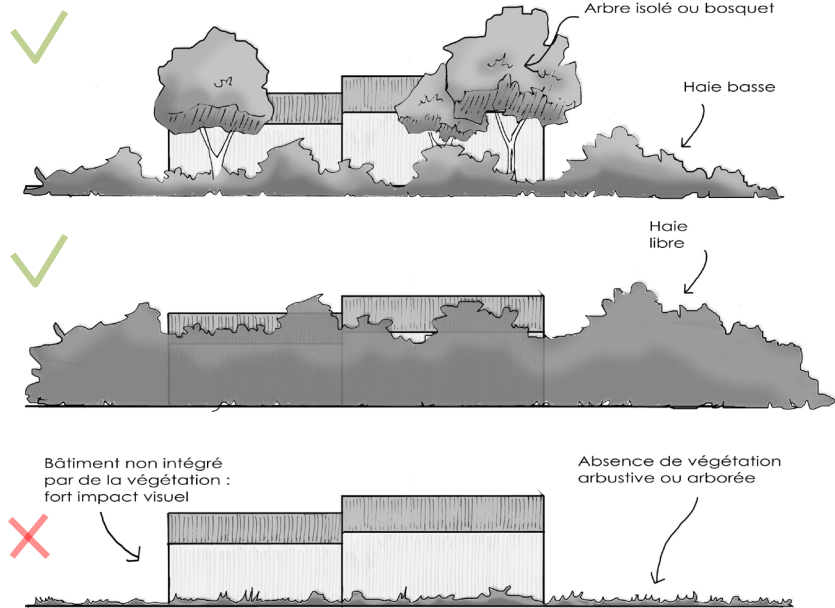
1- Ars-en-Ré
2-3- La Couarde-sur-Mer
© CAUE 17 (Ed.2014)

INSERTION PAYSAGÈRE (traitement des abords et des plantations)

Les constructions agricoles méritent une attention particulière sur ces territoires à l'horizon dégagé. L'objectif est d'assurer leur intégration paysagère.

- Adapter le projet au terrain afin de permettre une bonne intégration au site : minimiser les terrassements, orienter la grande longueur du bâtiment parallèlement aux courbes de niveaux afin d'éviter les terrassements superflus.

- L'interface entre les espaces agricoles et l'espace accueillant des bâtiments bénéficiera d'un traitement paysager soigné avec la création d'une bande végétale ou d'une haie en limite. Cette bande paysagée sera de préférence être constituée d'une végétation locale (chênes verts pour les zones sèches, et saules et tamaris pour les zones plus humides).



A Exemples et contre-exemple d'intégration paysagère d'un bâtiment agricole

08 10 21
PREF 17

3

ACCUEILLIR, ABRITER, DÉVELOPPER SON ACTIVITÉ

- .Les commerces
- .Les bâtiments artisanaux
- .Les équipements
- .Les bâtiments agricoles
- .LES CABANES OSTRÉICOLES**
- .Les cabanes salicoles
- .Les jardins familiaux
- .L'hôtellerie de plein-air
(camping)
- .Les stationnements
- .Les installations temporaires de
plage
- .Les terrasses du port de Saint-
Martin-en-Ré

Les cabanes ostréicoles

Les cabanes ostréicoles constituent une singularité du territoire rétais. L'objectif est de maintenir la simplicité des volumes, de leur coloration et des aménagements environnant, afin de garantir la qualité des constructions.



En toiture, on utilisera les tuiles canal, suivant les mises en oeuvre traditionnelles. Celles-ci pourront être, selon les sites, posées en chapeau sur une couverture support synthétique non visible.

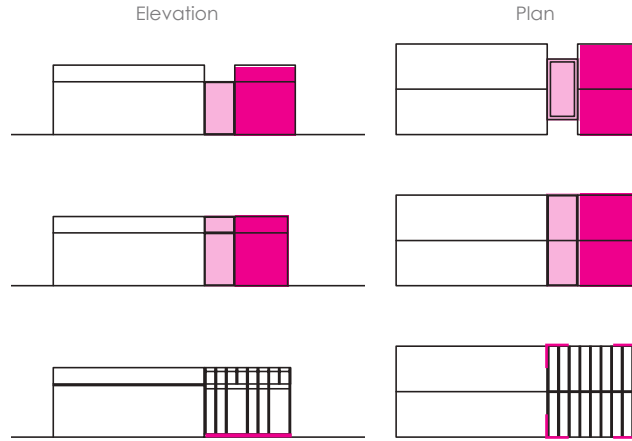
VOLUMES ET MATÉRIAUX

Les volumes bas sont encouragés afin de rester proches de la ligne d'horizon.

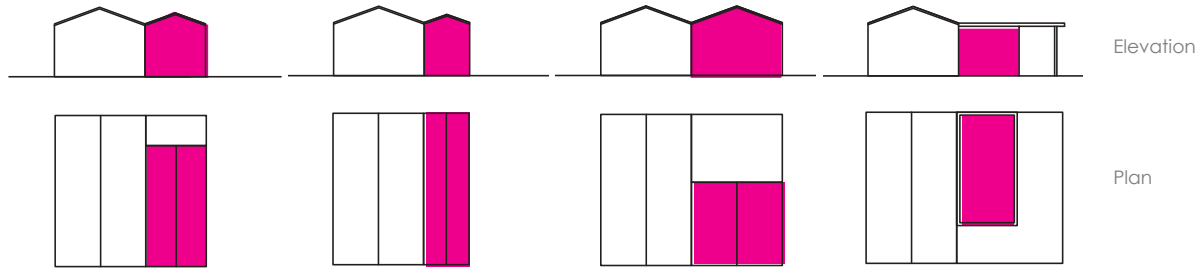
Les façades peuvent être en maçonnerie enduite et blanchie ou réalisées en bardage bois ajouré, non peint, à laisser griser.



Les extensions liées aux espaces de dégustation (30 m² de surface maxi imposée dans le règlement), doivent reprendre la simplicité des volumes et s'inscrire dans la continuité des constructions existantes.



^ Exemple d'extension des cabanes ostréicoles : allongement du volume principal © ASP



^ Exemple d'extension des cabanes ostréicoles : dédoublement du volume principal dans la largeur © ASP

TRAITEMENT DES ABORDS

- Des plantations caractéristiques du marais et du littoral (tamaris, atriplex...) sont encouragés pour contribuer à l'intégration paysagère des constructions.

- Les matériaux perméables ou naturels seront privilégiés pour le traitement des abords (sablé, terrasses en bois).

- Les stationnements vélos privilégieront des matériaux naturels et une simplicité du mobilier (exemple supports vélos en bois).



^ Exemples matériaux naturels (sablé, platelage bois)

3

ACCUEILLIR, ABRITER, DÉVELOPPER SON ACTIVITÉ

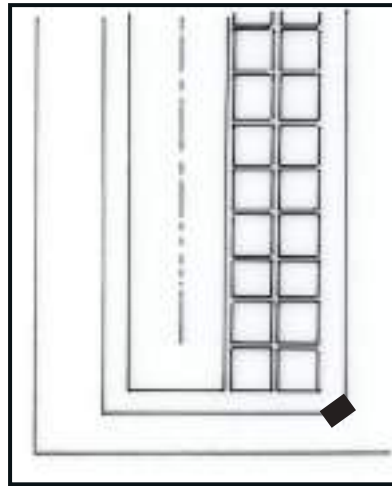
- .Les commerces
- .Les bâtiments artisanaux
- .Les équipements
- .Les bâtiments agricoles
- .Les cabanes ostréicoles
- .LES CABANES SALICOLES**
- .Les jardins familiaux
- .L'hôtellerie de plein-air
(camping)
- .Les stationnements
- .Les installations temporaires de
plage
- .Les terrasses du port de Saint-
Martin-en-Ré

Les cabanes salicoles

Le travail d'intégration relève du domaine architectural. Dans le paysage ouvert rétais, la végétalisation n'est pas de taille suffisante pour masquer de mauvaises réalisations architecturales.

L'objectif est de promouvoir une architecture de qualité et de valoriser la présence de l'eau pour préserver l'exceptionnelle qualité de ces paysages typiques.

L'IMPLANTATION SUR LE MARAIS



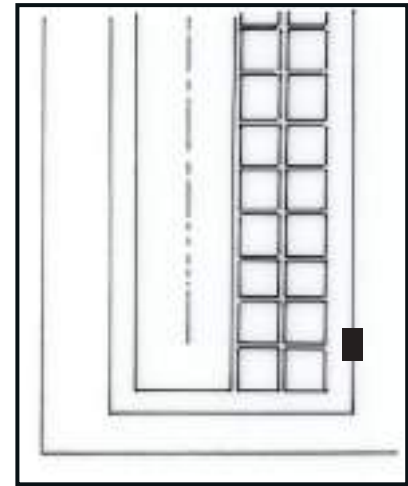
Plans d'implantation © CAUE 17

RECOMMANDÉ

Cette disposition traditionnelle présente un triple avantage :

- la cabane se trouve facilement accessible depuis un angle du marais (point par lequel on accède),
- l'impact paysager depuis les circulations est faible car la cabane se découvre latéralement et laisse toute visibilité sur l'espace des aires saunantes,
- les terrassements et mouvements de terre nécessaires s'opèrent dans l'angle de deux bosses avec une profondeur de travail plus importante.

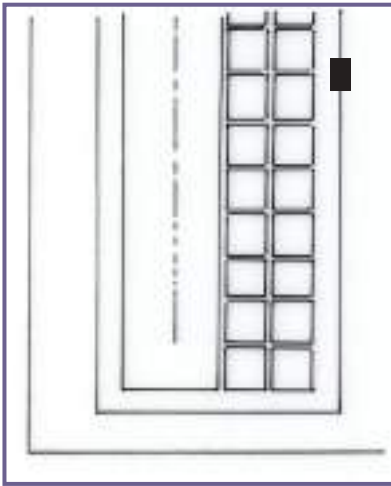
Cette position peut facilement être choisie pour des cabanes à construire, y compris en bois.



RECOMMANDÉ

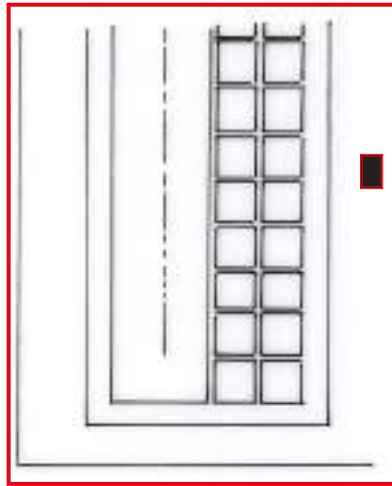
Si l'on souhaite construire un bâtiment plus long, qui ne logerait pas dans un angle, il est possible de le décaler de quelques mètres depuis l'angle du marais.

Dans ce cas, il convient d'asseoir le volume au niveau du fil d'eau (voir chapitre suivant) pour en diminuer l'impact.

**L'IMPLANTATION DANS LA
BOSSE****POSSIBLE**

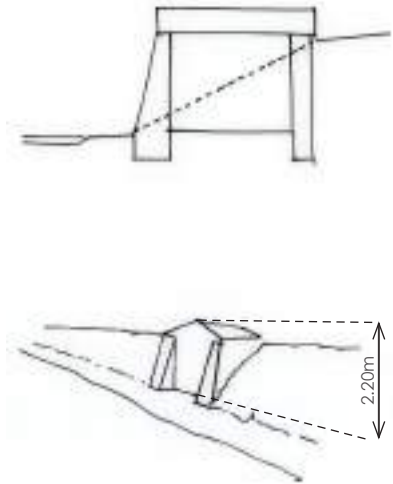
Solution généralement adoptée par les sauniers pour rapprocher la cabane des aires de collecte, elle n'est pas sans conséquences sur l'impact : la cabane est toujours dans le champ de visibilité quel que soit le point de vue que l'on a sur le marais.

Il paraît possible d'admettre ce type d'implantation lorsque les caractéristiques techniques du marais l'imposent, à condition que la cabane soit de petit ou de moyen module (voir chapitre suivant : volumes), ou s'il s'agit de refaire un trou couvert ou une petite cabane traditionnelle en moellons.

**DÉCONSEILLÉ**

Sauf cas ponctuels qui devront demeurer l'exception, cette position est à éviter.

A part une ou deux constructions anciennes en dur (La Couarde-sur-Mer, Ars) et une en bois (Loix), elle correspond souvent au type du clône ostréicole qu'il n'est pas nécessaire de voir se développer sur le marais rétais.



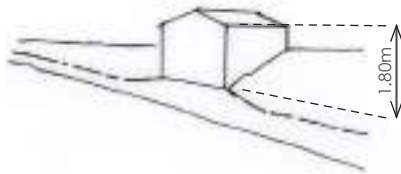
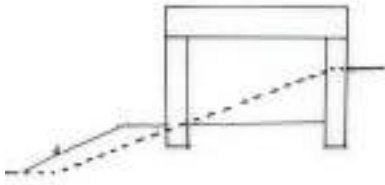
Schémas (actualisés) © CAUE 17

EN TROU

Cette disposition traditionnelle est parfaitement adaptée aux petites cabanes, «trous bâtis» de moellons de faibles dimensions. C'est la maçonnerie qui, par son poids, tient l'argile de la bosse, d'où les faibles dimensions adoptées en largeur pour le contreventement.

Dans des projets de réhabilitation ou de restitution, la hauteur ne devra pas dépasser 2,20 m en faitage.

La construction sera massive et exécutée en même temps que le trou.

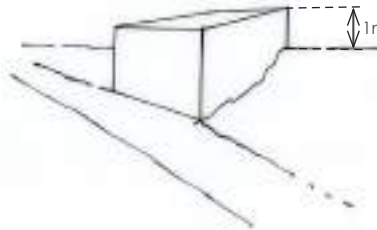
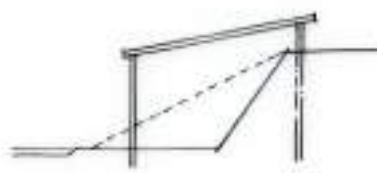


À MI-BOSSE

Autre position traditionnelle employée pour les cabanes de pierre de plus grandes dimensions, avec toiture à deux pentes et dont les épaisseurs de mur sont plus fines.

Le toit à deux pentes reste souvent perpendiculaire au marais.

Afin de réduire l'impact, on adaptera la hauteur de ces volumes traditionnels soit environ 1,80 m maximum en bas de pente, en s'attachant à ne pas faire dépasser le faîtiage de plus de 0,80m au dessus de la bosse.



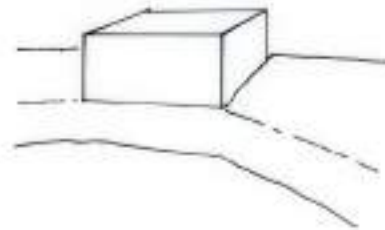
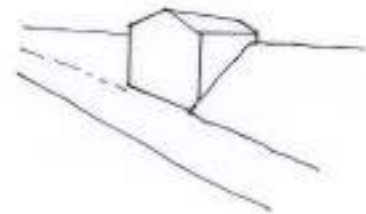
À TALUS DANS LA BOSSE

Cette formule est à privilégier pour les plus grandes cabanes.

Afin de ne pas surcharger la structure et les parois arrière par la poussée des terres, la solution d'un talus 3/2, tenu par un film géotextile à l'intérieur de la cabane sous la couverture est souhaitable.

L'espace interne un peu réduit conserve en hauteur un volume confortable pour les besoins de rangement.

Un dépassement de plus de 1m de la hauteur de bosse n'est pas acceptable.



ENCASTRÉE

Un encastrement peut être réalisé pour les cabanes neuves en bois à condition qu'elles soient de faibles ou moyennes dimensions, tant pour des raisons techniques (tenue des terres à l'arrière) que d'intégration.

La hauteur du faîtiage doit rester le plus près possible de la hauteur de la bosse.

L'ARCHITECTURE DES CABANES TRADITIONNELLES

LE TROU BÂTI

Il en existe 3 ou 4 encore en état ou en cours de restauration. Ces constructions extrêmement discrètes comportaient sous un toit de tuiles canal ou de paille une simple alcôve avec un foyer. D'une superficie hors-oeuvre de 9m², elle n'offre à l'intérieur que moins de 5m² du fait de l'épaisseur des murs.

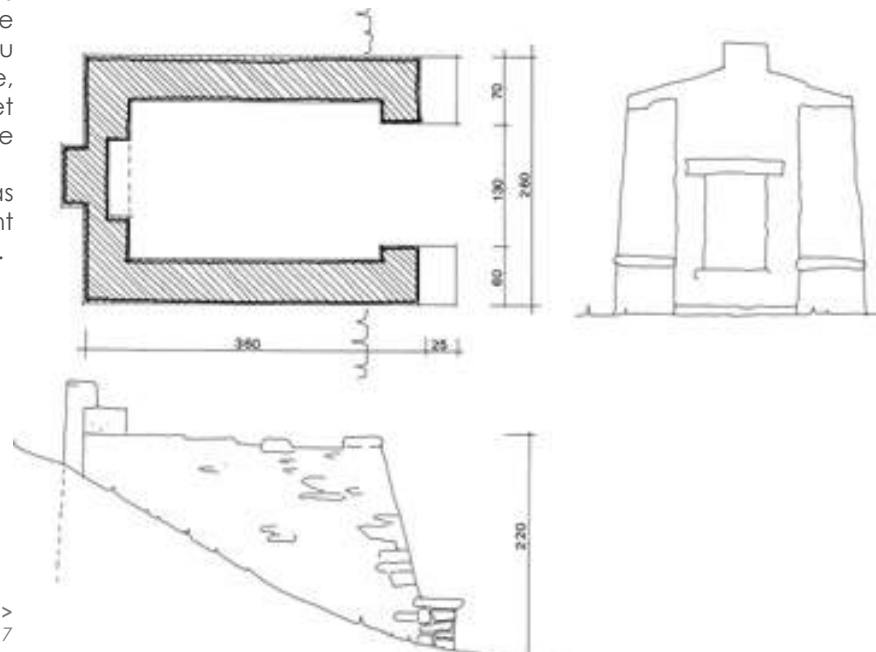
Sur le pignon formant entrée et ouvert sur le marais, on trouve une ex-croissance des murs latéraux à hauteur d'assise avec une pierre plate formant assise.

L'intérêt patrimonial évident exige les plus grands soins quant à la restauration de ces petits édifices: emploi de moellons récupérés sur place, mise en oeuvre de moellons similaires, hourdage au mortier de chaux très maigre, tuiles canal de récupération et respect des pentes de couverture plutôt faibles (25%).

Ces anciens trous ne sont pas facilement repérables car ils sont parfois à l'état d'un tas de pierre.

- Il convient de ne pas «détruire» ces traces même si ces ouvrages semblent trop petits pour être adaptés aux besoins d'aujourd'hui.

- Dans certains cas ponctuels, il est possible d'envisager de nouvelles constructions de ce type pour peu qu'elles respectent strictement les matériaux d'origine, la mise en oeuvre et la localisation dissimulée dans la bosse. Une couverture végétale peut être employée.



Schémas >
© CAUE 17

L'ARCHITECTURE DES NOUVELLES CABANES : PAROIS ET REVÊTEMENTS

Des matériaux autres que les matériaux traditionnels ne peuvent être utilisés que sur de petits volumes et unités de faible surface: deux travées maximum soit 3,20 m x 2,30 m. L'avantage est principalement économique mais la mise en oeuvre devra s'intégrer harmonieusement dans la composition de la cabane et dans le paysage environnant.

Le feutre bitumineux en couverture peut par exemple être remplacé par :

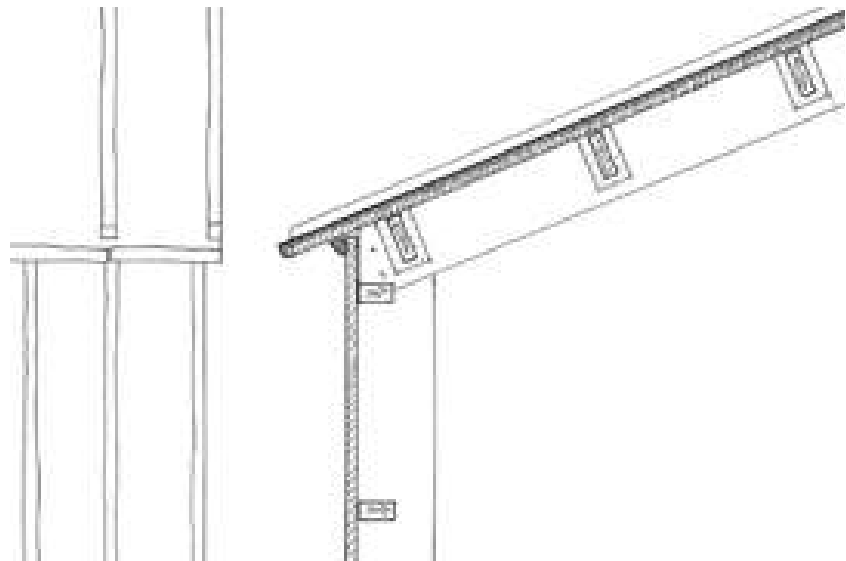
- un support en mailles plastifiées type «Griltex» qui recevra un substrat pour ensemencement de micro-végétation type sedum. Dans le temps, l'enracinement d'une petite végétation : mousse, etc... viendra naturellement compléter l'apport végétal.
- des tavaillons de bois, facilement mis en œuvre en auto-construction et d'une insertion discrète dans l'environnement



Ars-en-Ré, anciennes salines
© CAUE 17 (Ed.2014)



Nouvelles cabanes
© CAUE 17 (Ed.2000)



Bois avec feutre bitumineux & clins verticaux
© CAUE 17 (Ed.2000)

3

ACCUEILLIR, ABRITER, DÉVELOPPER SON ACTIVITÉ

- .Les commerces
- .Les bâtiments artisanaux
- .Les équipements
- .Les bâtiments agricoles
- .Les cabanes ostréicoles
- .Les cabanes salicoles
- .LES JARDINS FAMILIAUX
- .L'hôtellerie de plein-air
(camping)
- .Les stationnements
- .Les installations temporaires de
plage
- .Les terrasses du port de Saint-
Martin-en-Ré

Les jardins familiaux

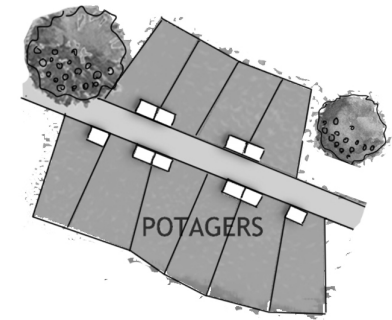
Les jardins familiaux ont un rôle social, pédagogique, économique et écologique non négligeable dans la vie locale.

L'objectif est d'encourager le maintien et la création de jardins potagers partagés.

LES ABRIS

Privilégier :

- le regroupement des abris-jardin afin de limiter leur impact visuel dans l'environnement.
- l'intégration et l'homogénéité des cabanes et des réservoirs d'eau pluviale à l'échelle d'un groupement de jardins,
- les constructions et bardages en bois (bois ajouré...).



^ Exemple de regroupement des jardins potagers



Nantes - écoquartier Bottière Chénaie
Abris de jardins regroupés



Nantes - écoquartier Bottière Chénaie
Abris de jardins regroupés



Angers - ZAC Plateau des Capucins
Abris de jardins regroupés

LES CLÔTURES

L'objectif est de garantir un traitement qualitatif des clôtures, en cohérence avec leur environnement proche.

- Elles seront constituées de haies libres variées d'essences locales (cf. palette végétale non exhaustive). Elles pourront être doublées de grillages de type « grillage à mouton » en fil de fer galvanisé sur poteaux bois (exemple châtaignier, chêne...).

Les grillages seront obligatoirement doublés par de la végétation (locale).



Nantes - Erdre Porterie
Portillon en bois ajouré

08 10 21
PREF 17

3

ACCUEILLIR, ABRITER, DÉVELOPPER SON ACTIVITÉ

- .Les commerces
- .Les bâtiments artisanaux
- .Les équipements
- .Les bâtiments agricoles
- .Les cabanes ostréicoles
- .Les cabanes salicoles
- .Les jardins familiaux
- .L'HÔTELLERIE DE PLEIN-AIR
(CAMPING)
- .Les stationnements
- .Les installations temporaires de
plage
- .Les terrasses du port de Saint-
Martin-en-Ré

L'hôtellerie de plein-air (camping)

TRAITEMENT DES ABORDS (plantations, stationnement)

PLANTATIONS DES ESPACES NON BÂTIS

L'objectif est d'assurer un couvert végétal minimal contribuant à l'intégration des équipements dans le paysage, mais également à la stabilisation des sols, au maintien de la biodiversité...

> Densité minimum à rechercher: 1 arbre de moyen à grand développement par tranches de 250 à 300m² de surface aménagée (sous forme de

bosquets et/ou de plantations isolées)

> En contexte boisé, la couverture végétale devra être plus présente (densité arborée plus forte): la végétation arborée existante est à préserver, et compléter si besoin par des plantations complémentaires.

TRAITEMENT DES ACCÈS

Les accès aux équipements doivent être traités avec sobriété: homogénéité des couleurs et des matériaux utilisés...

Pour mémoire: les publicités, enseignes et pré-enseignes doivent respecter le Règlement

National de Publicité (RNP).

INTÉGRATION DES AIRES DE COLLECTE ET DES ÉLÉMENTS TECHNIQUES

Les aires de collecte des déchets ménagers ainsi que les éléments techniques ne doivent pas être visibles depuis l'espace public.

A cette fin, des dispositifs d'intégration sont à utiliser. Ces dispositifs seront de préférence associés à un élément construit (construction, mur...) et traités en cohérence avec celui-ci (matériaux, couleurs...).

AIRES DE STATIONNEMENT



^ Exemple de dispositif d'intégration des conteneurs associés à un élément construit © ASP



^ Exemple de bardage bois permettant l'intégration d'éléments techniques © ASP

LES CLÔTURES

L'objectif est de garantir un traitement qualitatif des clôtures, en cohérence avec leur environnement proche.

Le traitement des limites doit être adapté en fonction des cas suivants :

> En limite avec le littoral :

En cas de nécessité de clore : plantation de haies arbustives libres (essences adaptées aux embruns, vents..., cf. palette végétale).

Il est indispensable que le cordon dunaire soit préservé de la sur-fréquentation saisonnière: cheminements de la dune canalisés par la mise en place d'un dispositif séparant les cheminements de la dune.

> **En contact avec des parcelles agricoles** : plantation de haies végétales libres constituées d'essences en mélange et en cohérence avec le contexte immédiat (marais, plaine....).

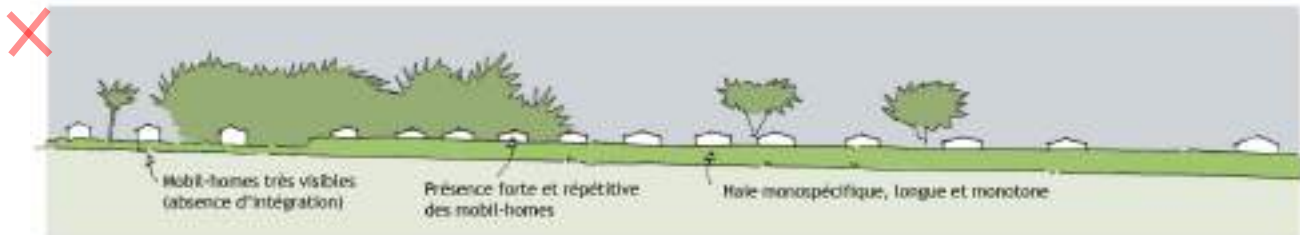
> **En continuité d'urbanisation avec les villages** : mur de clôtures d'aspect et de hauteur homogènes (pour les caractéristiques, voir règlement écrit), ou haies végétales.



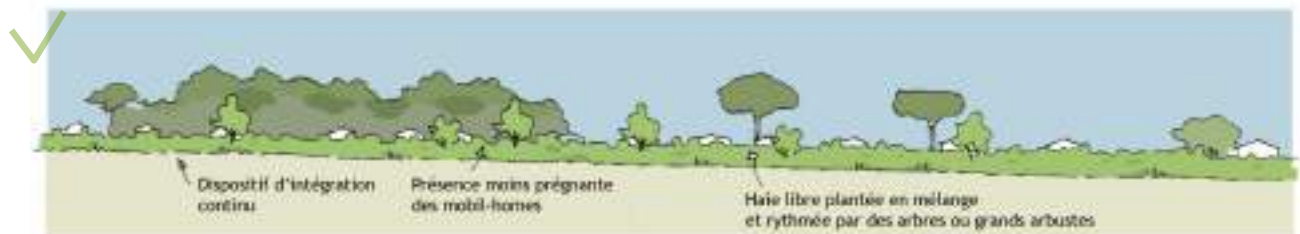
^ Exemple d'aménagement des cheminements en limites avec le littoral



^ Exemple de traitement des limites avec le littoral © ASP



^ Contre-exemple © ASP



^ Exemple de traitement des clôtures en limite avec un parcelle agricole © ASP

08 10 21
PREF 17

3

ACCUEILLIR, ABRITER, DÉVELOPPER SON ACTIVITÉ

- .Les commerces
- .Les bâtiments artisanaux
- .Les équipements
- .Les bâtiments agricoles
- .Les cabanes ostréicoles
- .Les cabanes salicoles
- .Les jardins familiaux
- .L'hôtellerie de plein-air
(camping)
- .LES STATIONNEMENTS**
- .Les installations temporaires de
plage
- .Les terrasses du port de Saint-
Martin-en-Ré

Les stationnements

STATIONNEMENT AERIEN

L'objectif est d'intégrer les aires de stationnement par un traitement paysager afin de minimiser leur présence visuelle depuis l'espace public ou agricole.

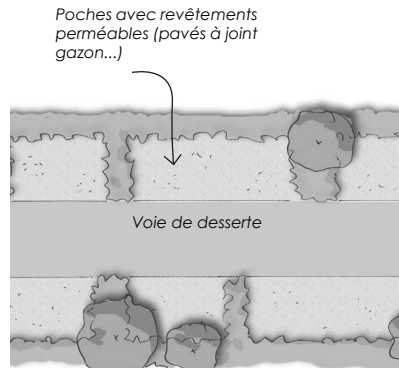
- Gérer le stationnement par petites poches entrecoupées d'espaces plantés. En implantation contiguë à une voie, les parkings seront séparés des voies publiques par une bande plantée qui masquera les véhicules stationnés.

- Intégrer les stationnements par des plantations d'essences locales en cohérence avec le milieu naturel proche (cf. palette végétale) :

- . massifs de vivaces, massifs arbustifs bas et arbres de moyen à grand développement au sein du parking sous forme d'arbres isolés ou de bosquets. Les structures arborées privilégieront 3 essences principales et agrémenteront les stationnements de manière aléatoire.

- . haies variées d'essences locales en frange des stationnements.

- Prévoir des liaisons douces bien identifiées et sécurisées, en utilisant de préférence des revêtements perméables. Un accompagnement végétal de ces cheminements est souhaitable sous forme de bosquets, de haies basses, ou de bandes plantées.



Paysagement avec deux strates végétales : haute et moyenne ou basse (strate arborée et arbustive - cf palette végétale)

^ Exemple de traitement permettant l'intégration des stationnements et l'imperméabilisation modérée du sol © ASP

- L'imperméabilisation des sols est à limiter. Pour cela, il est souhaitable de minimiser l'emprise des voiries et de privilégier l'utilisation de revêtements de sol perméables (sablé, terre-pierre engazonnés) ou partiellement perméables (stationnements à joint gazons).



Parking en pavés à joints gazon
La Couarde-sur-Mer (17)



Parking en sablé
Aix-en-Provence (13)



Parking en sablé
Pornic (44)

STATIONNEMENT EN SOCLE OU SOUS-TERRAIN

Le stationnement visiteur étant consommateur d'espace, le principal objectif est de réaliser des aménagements économes en foncier.

- Privilégier une gestion verticale du stationnement : en socle ou en silos.

- Réaliser des équipements ayant une insertion urbaine et architecturale de qualité et adaptée au contexte.



^ Exemple de stationnements en silos - Nantes



STATIONNEMENT VELOS

- Prévoir du stationnement pour les vélos en utilisant du mobilier en cohérence avec le site : mobilier en bois de type arceau, anneau, appui-vélo, barre.



^ Exemple de stationnements vélos en bois

3

ACCUEILLIR, ABRITER, DÉVELOPPER SON ACTIVITÉ

- .Les commerces
- .Les bâtiments artisanaux
- .Les équipements
- .Les bâtiments agricoles
- .Les cabanes ostréicoles
- .Les cabanes salicoles
- .Les jardins familiaux
- .L'hôtellerie de plein-air
(camping)
- .Les stationnements
- .LES INSTALLATIONS TEMPORAIRES
DE PLAGE**
- .Les terrasses du port de Saint-
Martin-en-Ré

Les installations temporaires de plage

LES CABINES DE BAIN

MATÉRIAUX

Le matériau préconisé est le bois à l'exception des toitures qui peuvent être en tôle. Les bardages sont en bois naturel et posés verticalement.

COULEURS

L'utilisation de bois naturel ou des couleurs blanches ou vives est préconisé. Chaque cabine devra compter 2 couleurs maximum.

LES PISCINES

MATÉRIAUX

Les matériaux recommandés pour l'habillage extérieur des piscines sont : les ganivelles en bois, le bardage en bois posés verticalement, la tôle.

COULEURS

Les teintes préconisées sont le bois naturel et les couleurs neutres et mates.

LES INSTALLATIONS AUTRES QUE LES CABINES DE BAINS ET PISCINES

MATÉRIAUX

Le matériau préconisé est le bois à l'exception des toitures qui peuvent être en tôle. Le bois devra être utilisé naturel.

COULEURS

Les teintes préconisées sont le bois naturel et les couleurs neutres et mates. Les couleurs vives et brillantes sont vivement déconseillées.

LES ENSEIGNES

L'objectif est de limiter les enseignes à une seule par installation:

- si l'enseigne est installée sur un bâtiment, elle est de préférence installée sur le bardage (et non sur la toiture), avec une taille limitée à 1m². Les lettres peuvent être peintes ou découpées avec une hauteur de 30cm maximum.

- si l'enseigne n'est pas installée sur un bâtiment, elle peut prendre la forme d'un drapeau ou d'un fanion, avec une taille limitée à 1m². Elle est de préférence installée à moins de 3m de hauteur.



▲Exemple d'installation de plage
La Bernerie-en-retz (44) © ASP

3

ACCUEILLIR, ABRITER, DÉVELOPPER SON ACTIVITÉ

- .Les commerces
- .Les bâtiments artisanaux
- .Les équipements
- .Les bâtiments agricoles
- .Les cabanes ostréicoles
- .Les cabanes salicoles
- .Les jardins familiaux
- .L'hôtellerie de plein-air
(camping)
- .Les stationnements
- .Les installations temporaires de
plage
- .LES TERRASSES DU PORT DE SAINT-
MARTIN-EN-RÉ

Les terrasses du port de Saint-Martin-en-Ré

INTRODUCTION

La Commune de SAINT-MARTIN DE RE a engagé, en 1996, la restructuration complète des quais et de leurs terrasses.

Ce projet de grande a été réalisé à l'image de la qualité patrimoniale des lieux.

La qualité d'un site résulte autant de sa tenue que de l'existence d'un beau paysage. L'exploitation commerciale, par nature, exige toujours plus en surfaces, en matériel, en signalisation, etc ... ; il convient donc de poser les limites communes à tous les exploitants pour préserver la simplicité urbain et faire preuve d'équité dans le traitement des espaces.

L'occupation du Domaine Public est accordée à titre précaire et révocable.

L'occupation du Domaine Public, qui est le plus souvent saisonnière, a été conçue dans un esprit de transparence, pour maintenir, avant tout, la lecture de l'architecture des façades, avec l'obligation de pouvoir replier toutes les structures de stores, bannes, hors saison.

La qualité et la simplicité des matériaux, l'harmonisation générale, doivent conférer au

port sa «monumentalité» résultat du dépouillement et de l'unité des matériaux, en reprenant les orientations données par la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (Z.P.P.A.U.P.) qui en a fait un site protégé, à respecter tout particulièrement.

CADRE DES PRESCRIPTIONS

Tous les éléments non préconisés dans les articles qui suivent, sont déconseillés (hors éléments liés à la sécurité ou à l'usage des bateaux ; dans ces derniers cas, le modèle - forme, matériau, couleur, dimensions - seront soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France).

LES ENSEIGNES

Rappel : les pré-enseignes (enseignes non apposées sur l'établissement d'exploitation) ne sont pas compatibles avec la mise en valeur des devantures commerciales.

Il est préconisé une enseigne drapeau et une enseigne en bandeau par façade. Leur position doit être située à une hauteur inférieure à l'appui de fenêtre du premier étage.

Seules sont préconisées :

- la réalisation d'inscriptions sur les

stores-bannes, sur la bordure de façade, ou perpendiculaire à la façade,

- les inscriptions sur les coupe-vent en verre, avec une hauteur de 25 cm maximum et placées sur une seule ligne.

LES GLACIERES ET BANCS D'ECAILLERS

LES APPAREILS DE DISTRIBUTION AUTOMATIQUE

L'installation de glacières mobiles et de bancs d'écaillers démontables, en saison, ne pourra être mise en oeuvre qu'après l'établissement d'un dossier de demande d'autorisation précisant:

- la taille
- la forme
- la couleur

Les éléments mobiles seront strictement implantés dans la bande des 3 mètres.

Leur hauteur ne doit pas dépasser 1 m 30 ; leur protection doit être incluse dans la structure.

Il ne sera pas mis en oeuvre d'auvent de protection.

Les appareils de distribution automatique posés à demeure sur le Domaine Public ou en saillie de l'alignement des façades sont déconseillés.

LES SOLS

Les sols des espaces publics des quais de Saint-Martin de Ré seront réalisés en pierre naturelle.

Tous les éléments rapportés, tels que caillebotis en bois, sont à éviter.

Il sera utilisé, en fonction des caractéristiques des secteurs et des utilisations, les matériaux suivants :

- le pavé granit de récupération, de format 0, 16 x 0, 18 environ

- le pavé calcaire toutes faces sciées, avec arêtes vieilles et usure de surface irrégulière et patinée, de sections (voir tableau ci-dessous) :

- sur les aires piétonnières : le pavé calcaire toutes faces sciées, de sections :

0, 15 X 0, 15 X 0,08

0, 18 X 0, 15 X 0,08

0,24 X 0, 15 X 0,08

avec arêtes vieilles et usure de surface irrégulière et patinée sauf pour la surface pour les terrasses.

- des dalles calcaires en pieds de façades, de même type que les terrasses décrites ci-dessus.

- des pavés Canada sur la base de ceux existant sur le Port.

La pierre calcaire sera lavée régulièrement en particulier en début de pose, pour accélérer la formation du calcin.

Les fixations des pare-vent et haubannages des bannes (par platine) devront être réalisés sous la pierre, ou seront démontables hors saison.

LE MOBILIER URBAIN DU PORT

Les éléments rapportés pour l'usage du port, la protection des espaces piétonniers et des terrasses, seront similaires sur tous les quais, pour préserver l'homogénéité des lieux.

LES POUBELLES

Le modèle communal, à ce jour : Ref. S.42 de chez Guyon SA (en acier avec revêtement poudre polyester cuite au four, couvercle standard et seau intérieur - Coloris Bronze RAL 8019) est vivement préconisé, pour homogénéité souhaitée du mobilier urbain.

LA SIGNALISATION ROUTIERE

Elle devra être réduite au strict minimum réglementaire. Les implantations seront réfléchies en fonction des perspectives sur le Port et les façades, pour ne pas trop perturber les ensembles monumentaux.

Le type sera de genre « réduit » et de même aspect pour tous les panneaux concernés.

0,20 x 0,13	0,15 x 0,22	0,21 x 0,12	0,18 x 0,18
0,20 x 0,18	0,15 x 0,18	0,21 x 0,19	0,18 x 0,12
0,20 x 0,21	0,15 x 0,12	0,21 x 0,18	0,18 x 0,15
0,20 x 0,24	0,15 x 0,16	0,21 x 0,15	0,18 x 0,31
	0,15 x 0,10	0,21 x 0,14	

LES BORNES

On distinguera plusieurs modèles :

- les anciennes bites d'amarrage en fonte (cylindres verticaux) qui seront toutes conservées, dans la mesure du possible.

- les nouvelles bornes métalliques de quais, supports de chaînes, dont la section est ci-contre définie et dessinée (a).

- les petites bornes métalliques de protection des terrasses, amovibles ou non, dont le modèle est décrit et dessiné ci-dessous - dessin (b). (la couleur de référence est le RAL 7010).

- les bornes pierre, de gabarit simple (cube chanfreiné ou faces éclatées) :

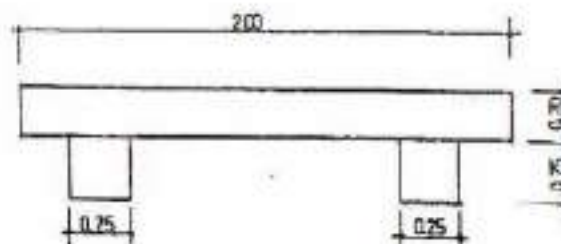
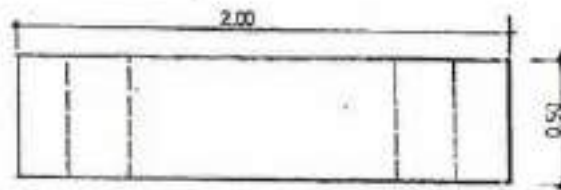
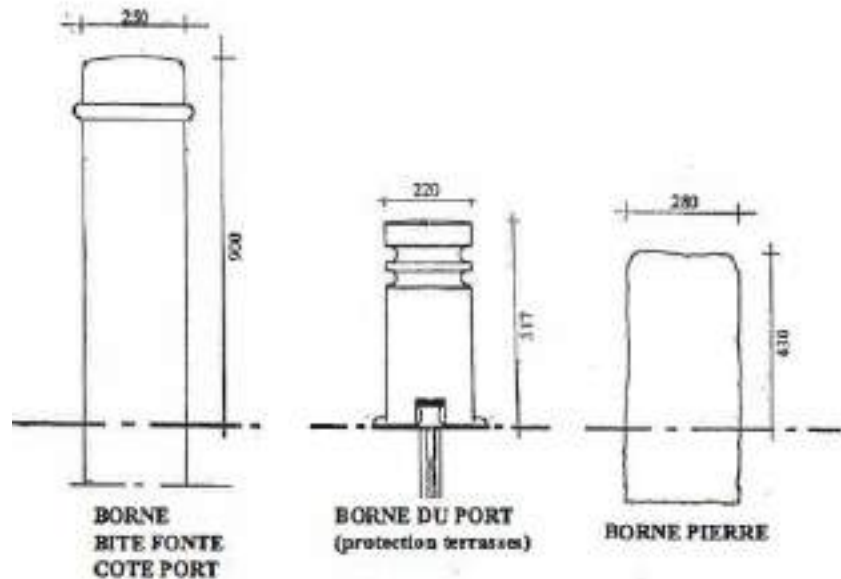
* calcaire

* granit éclaté

pourront être mises en oeuvre dans certains espaces, suivant le dessin ci-contre.

LES BANCS

Le modèle actuel, dont certains sont en place sur le Passage de l'îlot, n'est pas satisfaisant. Un modèle spécifique devra être mis en place, soit sur la base d'une structure métal contemporaine, soit sur la base d'un banc ton pierre calcaire, suivant profil ci-contre. précaire et révoicable.



LES PORTE-MENUS

La mise en place de porte-menus et l'aspect de ceux-ci sont soumis aux conditions expresses ci-dessous.

En premier lieu, leur mise en place est soumise à autorisation. Leur emplacement sera obligatoirement dans la bande amodiable, pour ne pas gêner la circulation piétonne.

Leur nombre sera réglementé : la règle de base est de 1 porte-menu pour une terrasse mais, si la terrasse a une largeur de façade supérieure à 20 m, 2 peuvent être tolérés ; les emplacements seront prévus dans l'aménagement des terrasses (il n'y aura pas de modification possible).

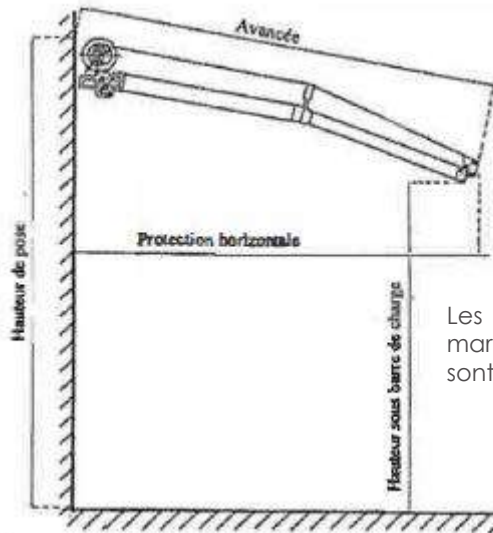
Le gabarit retenu pour ces porte-menus est de 1 m 70 de hauteur et de 60 cm de largeur maximum. Leur dessin sera sobre, sans forme agressive, afin de conserver à ces porte-menus un aspect discret.

Il est conseillé d'utiliser des matériaux en harmonie avec le site : bois, métal de préférence.

LES STORES

- Un store en toile, placé au-dessus des baies (ou entre tableaux, selon le bâtiment concerné) est préconisé. Il ne peut en aucun cas être le prétexte à la réalisation d'une structure pouvant être fermée (véranda).

- Le store de chaque façade commerciale devra être décomposé en autant d'éléments que les façades concernées ; chaque emprise parcellaire devra être visible ; sont déconseillés les d'éléments en continu, sur plusieurs façades, même s'il s'agit d'une même propriété.



- La largeur d'emprise maximum conseillée, au droit de la façade, est fixée à 3 mètres.

- Les stores doivent être obligatoirement repliables en façades.

Les éléments doivent être indépendants des structures des coupe-vent fixés perpendiculairement à la façade.

LES COULEURS DES STORES

Les couleurs des toiles sont unies (sans rayures).

Les couleurs préconisées des stores sont :

- Le BLANC ou BLANC-CASSE-CREME

- le GRIS (ou beige-pierre) et GRIS COLORES

- les BLEUS PASTELS

- les VERTS PASTELS (Véronèse, gris-vert).

Les couleurs vives, tels le bleu-marine, le jaune, le rouge, le vert sont déconseillées.

LES COUPE-VENT

- Les coupe-vent seront positionnés exclusivement perpendiculairement à la façade.

- Tout élément supplémentaire rapporté parallèlement à la façade, ou placé au droit du store, est déconseillé, quel que soit le matériau.

- Les coupe-vent seront réalisés en verre transparent, blanc (non coloré ni fumé) sur toute leur largeur et leur hauteur.

- La dimension maximum en largeur est de 3 mètres.

- La dimension maximum en hauteur est de 2 mètres 10 cm.

- Les structures de verre seront fixées par encastrement sur des rails, eux-mêmes encastrés dans le sol

Les structures seront fixées dans des profilés métal qui seront encastrés ou scellés dans les façades suivant la nature du parement.

- Les lettres en applique (collées ou sérigraphiées) pour signaler le commerce, uniquement, pourront être mises en oeuvre sous réserve que leur hauteur soit de 25 cm maximum et placées sur une seule



LE MOBILIER DES TERRASSES

Il n'a pas été fixé de dessin spécifique pour des modèles particuliers.

Les seuls matériaux préconisés sont : le bois, le rotin, la toile.

Les surfaces plastifiées des tables sont tolérées.

Sont fortement déconseillés :

- Le P.V.C. pour les structures des chaises et tables
- Les jardinières
- Les candélabres (éclairage extérieur sur pied).

Sont recommandés les éclairages discrets, individuels pour chaque table.

- Les parasols doivent être en toile beige ou grège, sur plan carré ou rond, ou légèrement rectangulaire, sur mât central de préférence ; leur dimension,

en longueur et largeur ne doit pas dépasser 3,50 m par unité. Ils doivent être indépendants les uns des autres.

Les publicités, ou toutes inscriptions, sont déconseillés sur les parasols.

L'ECLAIRAGE DES TERRASSES

- Les candélabres sur pied ne sont pas préconisés sur l'espace amodiable.

- L'installation de spots ou appliques sera mise en oeuvre :
 . sous les stores,
 . sur les façades, en applique de manière discrète, sur la base d'éléments simples et de qualité (métal/verre) ; les modèles leur nombre est soumis à autorisation.

On évitera les boules sur socle, ou tout autre matériel dont les références ne sont pas adaptées au site spécifique du Port.

4

PALETTE DES COULEURS ET MATÉRIAUX

08 10 21
PREF 17



4

PALETTE DES COULEURS ET MATERIAUX

.LES MENUISERIES
.LES BARDAGES

Les menuiseries

La couleur des constructions participe tout autant que la proportion des volumes et la composition des façades à la qualité des paysages. L'architecture traditionnelle de l'île de Ré présente sur ce plan un très bon exemple de qualité visuelle et d'harmonie. Si les toitures offre une grande simplicité de couleur ocre rosé avec la présence dominante de la tuile canal, les menuiseries se déclinent sur un nuancier de gris et de vert. La teinte des enduits de façade est elle plus subtile, allant de l'ocre au blanc pur, largement utilisé depuis ces dernières décennies.

Références issues de la palette réalisée par le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement)

MATERIAU

Sur un bâtiment ancien, l'usage du bois est toujours préférable. Il permet la respiration naturelle de l'ouvrage et l'emploi de peintures nuancées.

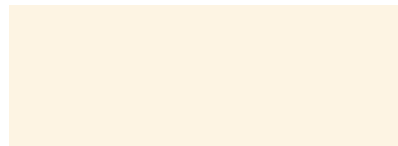
La section bien plus importante des montants en P.V.C. diminue d'autant les surfaces vitrées, entraîne un changement inesthétique dans les proportions des carreaux et crée une étanchéité à l'air incompatible avec la construction ancienne.

PRÉPARATION

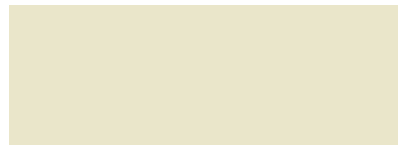
Le décapage, lorsqu'il s'agit d'ouvrages anciens, devra être effectué avec une attention particulière : c'est souvent de cette façon que se repèrent les traitements et les tonalités antérieurs.

LES FENÊTRES

Les fenêtres de l'île de Ré conservent une teinte proche de celle de la pierre calcaire et des enduits, se déclinant autour du blanc cassé ou de la couleur crème et présentent un aspect mat:



RAL 9001



RAL 1013



RAL 1015



^ Fenêtre , contrevents et lambrequin
Sainte-Marie-de-Ré © ASP



^ Fenêtres et contrevents
La Flotte-en-Ré © CdC

LES PORTES, PORTES VITRÉES, CONTREVENTS, PORTAILS ET GRILLES

La couleur des contrevents et des portes représente l'apport principal de polychromie et donne par le contraste avec les enduits de façade, un caractère unique à cette architecture modeste.

CONSTRUCTIONS ENDUITES AVEC/ SANS MODENATURES

Plusieurs nuances de la gamme des verts se retrouvent dans les couleurs traditionnellement employées sur l'île. Du vert très soutenu, presque noir du cupressus, au gris-vert pâle de l'arroche marine en passant par le vert fougère, ces couleurs en se patinant perdent leur brillant et leur opacité, elles se délavent et donnent à la fois une grande unité et une grande variété aux villages.



RAL 6032



RAL 6000



RAL 6003



RAL 6005



RAL 6009



RAL 6016



RAL 6021



RAL 6028

CONSTRUCTIONS AVEC PAREMENT EN PIERRE DE TAILLE

Est préconisée sur ces façades de grande qualité architecturale, une teinte gris clair, pouvant être déclinée du gris clair au gris moyen.

Traditionnellement, le coloris gris clair des volets était réservé aux maisons avec façade entièrement en pierre de taille des armateurs protestants sur les ports de La Flotte et St Martin de Ré (obtenu avec blanc d'Espagne et charbon de bois).



RAL 7035 dit «Gris Clair»



RAL 7040 dit «Gris Fenêtre»

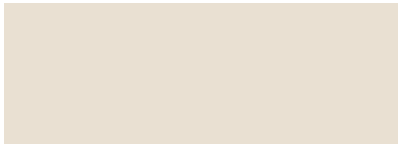


RAL 7005 dit «Gris Souris»

Les bardages

LES BAIES ATELIERS, PORTES FENÊTRES ET BAIES VITRÉES (SEULEMENT POUR LES FAÇADES NON VISIBLES DU DOMAINE PUBLIC)

Pour ces baies de grandes dimensions sont préconisées les teintes suivantes :



RAL 9001



RAL 7005



RAL 7035



RAL 7040

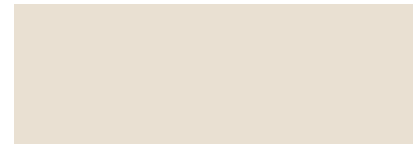
LES BARDAGES BOIS

Pour les bardages bois, on privilégiera les essences de bois imputrescibles comme le mélèze, le douglas, le châtaignier...

Ils seront laissés naturels ou peints selon les teintes suivantes :



RAL 7005



RAL 9001



RAL 9017

5

PALETTE VÉGÉTALE

08 10 21
PREF 17



5

PALETTE VÉGÉTALE

.LES PLANTES AUTORISÉES
.Les plantes interdites

5

PALETTE
VÉGÉTALE

Les plantes autorisées

L'objectif est de conserver et de trouver une unité d'ensemble, en privilégiant des essences traditionnelles, notamment pour les plantations structurantes du paysage : arbres de haut jet qui émergent au-dessus des constructions, arbustes qui constituent les haies et forment le premier plan de certains paysages bâtis ou non. Les essences présentées ci-après sont à privilégier.

L'emploi des végétaux est à ajuster en fonction de chaque type de paysage (marais, boisement, plaine...), en privilégiant les essences locales :

- Dans le marais, les essences à utiliser sont de préférence le tamaris, l'arroche de mer ou le figuier.

- Les espaces boisés accueillent des essences telles que le pin maritime, le chêne vert (plantés en retrait des habitations), l'arbousier, le mimosa ou le fusain.

- Dans la plaine, la plantation d'arbres fruitiers est encouragée.

Des plantations basses (arbustes bas, vivaces) plus libres peuvent, trouver place dans les jardins

derrière les clôtures.

Les plantes adaptées aux sols secs (plantes xérophiles) sont encouragées, notamment pour limiter l'arrosage (pâquerette des murailles, valériane, graminées (pennisetum...), rose trémière, perovskia, pittospore, sauges vivaces et arbustives, arbousier, pin, chêne vert...). Les plantes gourmandes en eau nécessitant un arrosage régulier (arrosage intégré...) sont à éviter.

POUR LES ESPACES PRIVÉS :**STRATE ARBUSTIVE****ARBRES PETIT À MOYEN
DEVELOPPEMENT**

- troène commun (Ligustrum vulgare)
- genêt d'Espagne (Spartium junceum)
- argousier (Hippophae rhamnoides)
- prunellier (Prunus spinosa)
- fusain d'Europe (Euonymus europaeus)
- arbousier (Arbutus unedo)
- tamaris (Tamarix gallica)
- nerprun alaterne (Rhamnus alaternus)
- arroche marine (Atriplex

halimus)

- églantier (Rosa sp.)
- cornouiller (Cornus sp.)
- lilas (Syringa vulgaris)

STRATE ARBORÉE**> ARBRES ISOLÉS****ARBRES MOYEN À GRAND
DEVELOPPEMENT**

- chêne vert (Quercus ilex), car traditionnel sur l'île : petit arbre convenant aux parcelles de 250/300m²
- le chêne pubescent (Quercus pubescens), le pin maritime (Pinus pinaster), le pin parasol (Pinus pinea) sont déconseillés dans les petits jardins < 300m² (port trop important, racines traçantes...). Ils doivent être éloignés systématiquement des habitations, des murs et des voies publiques.

> VERGERS**ARBRES PETIT À MOYEN
DEVELOPPEMENT**

Essentiellement des espèces et variétés cultivées pour leur production de fruits comestibles.

- figuier (Ficus carica)

- amandier (*Amygdalus communis*)
- pommier (*Malus sp.*)
- cerisier (*Cerasus sp.*)
- pêcher (*Persica vulgaris*)
- abricotier (*Prunella vulgaris*)
- prunier (*Prunus sp.*)
- poirier (*Pyrus communis*)
- noyer (*Juglans regia*)

STRATES ARBUSTIVE ET HERBACÉE

> VIVACES TAPISSANTES

- pervenche (*Vinca minor*)
- géraniums (*Geranium macrorrhizum* 'Spessart', *Geranium cantabrigiense* 'Biokovo')
- lierre tapissant (*Hedera algerian* 'Bellecour')
- aspérule odorante (*Galium odoratum*)
- liriopes (*Liriope spicata*, *Liriope muscarii*)

> VIVACES (TOUFFES ET BULBES) ET ARBUSTES BAS

- ail d'ornement (*Allium aflatunense* 'Purple Sensation' ou *Allium sphaerocephalon*)
- anémone (*Anemone x hybrida* 'Honorine Jobert')
- valériane (*Centranthus ruber*)
- Tellima grandiflora
- lavande (*Lavandula angustifolia*)
- acanthe (*Acanthus mollis*)
- agapanthe (*Agapanthus praecox*)
- sauge arbustive ou vivace (*Salvia uliginosa*, *Salvia jamensis*, *Salvia grahamii*)
- pennisetum (*Pennisetum alopecuroides* ou *Pennisetum*

- hameln)
- canche cespiteuse (*Deschampsia cespitosa*)
- carex (*Carex grayi* ou *Carex morrowii*)
- perovskia (*Perovskia atriplicifolia*)
- hortensia (*Hydrangea arborescens* 'Annabelle', *Hydrangea quercifolia*...)
- deutzia (*Deutzia gracilis*)
- spirée (*Spiraea thunbergii*, ...)
- pittospore (*Pittosporum tobira* 'Nana')

...

> POUR LES PLANTATIONS EN PIED DE MUR

- iris (*Iris sibirica* 'Snow Crest', *Iris sibirica* ruffled velvet, *Iris sibirica* 'Snow Queen', *Iris sibirica* 'Weisser Orient'...)
- ail d'ornement (*Allium aflatunense* 'Purple Sensation' ou *Allium sphaerocephalon*)
- géraniums (*Geranium macrorrhizum* 'Spessart', *Geranium cantabrigiense*)
- acanthes (*Acanthus hungaricus*, *Acanthus mollis*)
- carex (*Carex grayi*, *Carex foliosissima* 'Irish Green')
- fougères (*Dryopteris*)
- bergenia (*Bergenia cordiflora*)
- pâquerette des murailles (*Erigeron karvinskianus*)
- alchémille (*Alchemilla mollis*)
- achillées (*Achillea millefolium*)
- anémone (*Anemone x hybrida* 'Honorine Jobert')
- valérianes (*Valeriana officinalis*, *Centranthus ruber*)
- campanule (*Campanula muralis*)
- sauges (*Salvia uliginosa*, *Salvia jamensis*, *Salvia grahamii*)
- roses trémières (*Alcea rosea* ou

Alcea ficifolia)

> PLANTES GRIMPANTES

- rosier grimpant
- chèvrefeuille (*Lonicera henryi*) - persistant
- jasmin (*Trachelospermum jasminoides*) - persistant, (*Jasminum officinale*) - caduc
- clématite (*Clematis* 'Jackmanii superba') - caduc, (*Clematis armendii*) - persistant
- glycine (*Wisteria sinensis*)
- faux-jasmin (*Solanum jasminoides*) - semi-persistant
- hortensia grimpant (*Hydrangea petiolaris*) - semi-persistant

POUR LES MASSIFS ARBORÉS: ARBRES MOYEN À GRAND DEVELOPPEMENT

- pin parasol (*Pinus pinea*), à la condition de l'éloigner systématiquement des voies publiques et des murs
- pin d'Alep (*Pinus halepensis*)
- pin maritime (*Pinus pinaster*)
- chêne vert (*Quercus ilex*),
- chêne pédonculé (*Quercus robur*),
- chêne pubescent (*Quercus pubescens*),
- frêne commun (*Fraxinus excelsior*),
- frêne à feuilles étroites *angustifolia* (*Fraxinus angustifolia*),
- frêne à fleur (*Fraxinus ornus*)

POUR LES PLANTATIONS D'ALIGNEMENT:

- marronnier (*Aesculus hippocastanum*)
- tilleul (*Tilia sp.*)

Plantes autorisées

08 10 21
RPP
17



troëne commun (*Ligustrum vulgare*)



arbusier (*Arbutus unedo*)



églantier (*Rosa sp.*)



genet d'espagne (*Spartium junceum*)



tamaris (*Tamarix gallica*)



cornouiller (*Cornus sp.*)



argousier (*Hippophae rhamnoides*)



sureau noir (*Sambucus nigra*)



Lilas (*Syringa vulgaris*)



prunellier (*Prunus spinosa*)



nerprun alaterne (*Rhamnus alaternus*)



chêne vert (*Quercus ilex*)



fusain d'europe (*Euonymus europaeus*)



arroche marine (*Atriplex halimus*)



chêne pubescent (*Quercus pubescens*)



pin maritime (*Pinus pinaster*)



amandier

fruitiers



pin parasol (*Pinus pinea*)



figuier



noyer



pin d'alep (*Pinus halepensis*)



pommier



cerisier



marronnier (*Aesculus hippocastanum*)



pêcher



abricotier



tilleul (*Tilia* sp.)



érable (*Acer* sp.)



prunier



poirier

08 10 21
PREF 17

5

PALETTE VÉGÉTALE

.Les plantes autorisées
.LES PLANTES INTERDITES

Les plantes interdites

(voir quelques illustrations pages suivantes)

- bambou, tous genres et espèces
- herbes de la pampa (Cortaderia selloana)
- canne de provence (Arundo donax)
- laurier palme ou laurier cerise (Prunus laurocerasus)
- ailanthe (Ailanthus altissima)
- robinier faux accacia (Robinia pseudaccacia)
- baccharis ou séneçon du cap (Baccharis halimifolia)
- yucca (Yucca gloriosa)
- cotonéaster, toutes espèces
- pyracantha, toutes espèces
- buddleya de david (Budleya davidii)
- griffes de sorcière (Cortaderia selloana)
- chalef (Elaeagnus sp.), toutes espèces
- gaura (Gaura lindheimeri)
- cheveux d'ange (Nassella tenuissima = Stipa tenuissima)
- fausse vigne vierge (Parthenocissus quinquefolia)
- phytolaque ou raisin d'amérique (Phytolaca americana)
- renouée du Japon (Reynoutria japonica)
- renouée de sakhaline (Reynoutria saccalinensis)
- morelle du cap (Solanum aviculare)
- verge d'or (Solidago canadensis)
- peupliers (Populus sp.), toutes espèces
- thuya, toutes espèces, en raison de leur mode de croissance et leur aspect paysager
- cyprès de Leyland, en raison de sa faible résistance aux vents littoraux
- pin noir (Pinus nigra), en raison de sa très grande sensibilité vis à vis des chenilles processionnaires du pin, très allergisantes.
- séneçon du Cap (Senecio inaequidens)

Plantes interdites

08 10 21
08 17



bambou, tous genres et espèces



robinier faux accacia (*Robinia pseudacacia*)



buddleya de david (*Buddleia davidii*)



herbes de la pampa (*Cortaderia selloana*)



baccharis (*Baccharis halimifolia*)



griffes de sorciere (*Cortaderia selloana*)



canne de provence (*Arundo donax*)



Yucca (*Yucca gloriosa*)



chalef (*Elaeagnus sp.*), toutes espèces



Laurier palme (*Prunus laurocerasus*)



cotoneaster, toutes espèces



gaura (*Gaura lindheimeri*)



ailanthe (*Ailanthus altissima*)



pyracantha, toutes espèces



cheveux d'ange (*Stipa tenuissima*)

Plantes interdites

08 10 21
_ P R E F 17



fausse vigne vierge (*Parthenocissus quinquefolia*)



Verge d'or (*Solidago canadensis*)



phytolaque (*Phytolaca americana*)



peupliers (*Populus sp.*), toutes espèces



renouée du Japon (*Reynoutria japonica*)



thuya, toutes espèces



renouée de sakhaline (*Reynoutria sachalinensis*)



cyprès de Leyland



morelle du cap (*Solanum aviculare*)



pin noir (*Pinus nigra*)